

Stade Bollaert
Lens (62)

27 et 28
mars 2025

10^e FORUM
NATIONAL

GESTION DURABLE DES EAUX PLUVIALES





Atelier 7 - Prendre en main la compétence GEPU en cohérence avec les enjeux du territoire

Animation : Sandrine POTIER, FNCCR

Intervenants :

Pierre KOLDITZ, Juriste Cycle de l'eau, FNCCR

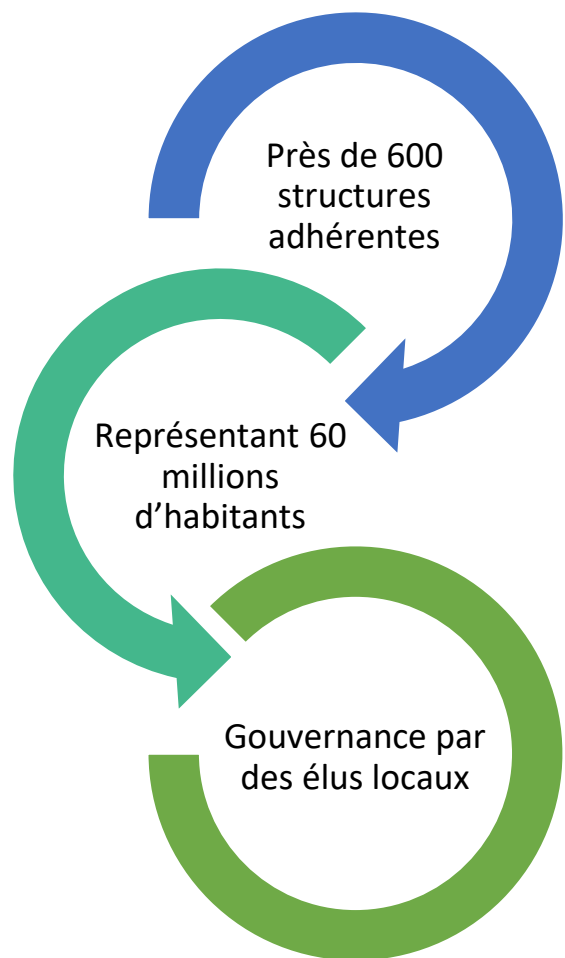
Johann DEBRIL, Service de GEPU, Lannion-Trégor Communauté

Frédéric LEVE, Chargé d'animation de la politique GIEP, Saint-Brieuc Armor Agglomération

Loïc MANGEOT, Directeur adjoint en charge de la connaissance et des interventions, Office de l'eau Martinique



FNCCR : une expertise et un réseau au service des collectivités



Accompagner

- *Veille et analyse technique et juridique*
- *Réponse aux questions (hotline)*
- *Formations, publications*

Valoriser

- *Partage de bonnes pratiques*
- *Co-construction d'outils*
- *Réseau d'échanges*

Représenter

- *Interlocuteur privilégié des pouvoirs publics*
- *Force de propositions*
- *Inscription dans des réseaux d'acteurs nationaux et européens*



Bâtir une stratégie transversale et multi-niveaux



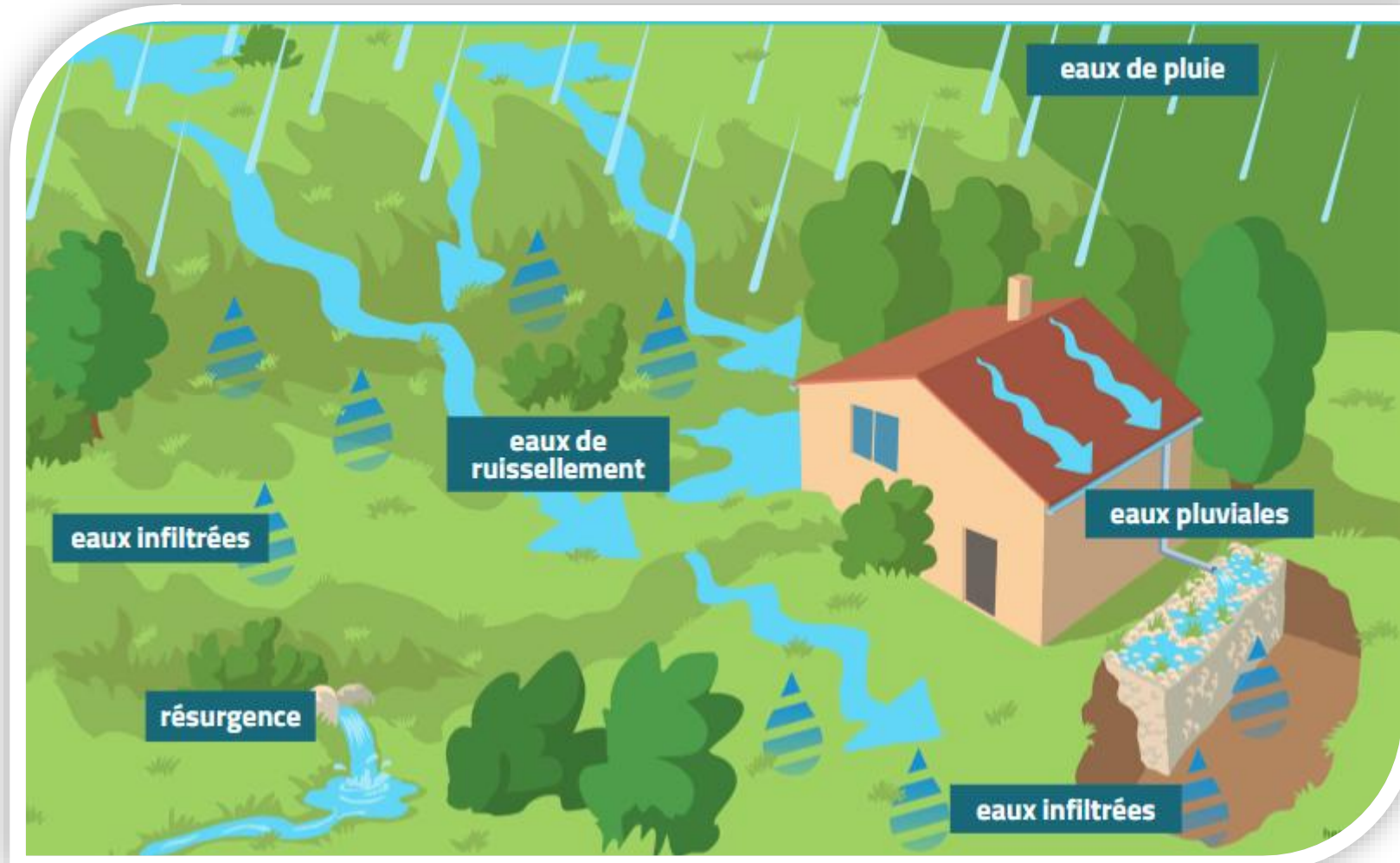
POUR UNE POLITIQUE TERRITORIALE
DE GESTION DES ÉCOULEMENTS
PLUVIAUX ET DE RUISSELLEMENT



- 1) S'entendre sur une **définition commune** des **eaux pluviales** et de **ruissellement**
- 2) Définir le **niveau d'engagement** de l'autorité organisatrice du service public de GEPU
- 3) Identifier le **patrimoine intégré** dans le **système de gestion des eaux pluviales urbaines**
- 4) Articuler la gestion des eaux pluviales avec les **autres politiques publiques**
- 5) Comprendre quelles sont les **responsabilités juridiques** respectives de chacun
- 6) Mobiliser et mettre en place des **mécanismes financiers partenariaux**
- 7) Prendre appui sur les outils de **coopération public-public** et **public-privé**



S'entendre sur une définition commune





S'entendre sur une définition commune



Eaux pluviales : « La partie de l'écoulement qui est **gérée** par des dispositifs dédiés (infiltration, stockage, collecte, transport, traitement éventuel) ; elles interagissent en permanence avec les eaux souterraines et les autres réseaux ».

Ruissellement : « la partie de l'écoulement qui **n'est pas gérée** par des dispositifs dédiés »

CGEDD, Gestion des eaux pluviales : Dix ans pour relever le défi - Tome 1 : Synthèse du diagnostic et propositions, 2017



SIAH Croult Petit Rosne

Définir le niveau d'engagement du service



Compétence GEPU : Correspond à « *la collecte, au transport, au stockage et au traitement des eaux pluviales des aires urbaines [...]. Le service de [GEPU] assure le contrôle du raccordement des immeubles au réseau public de collecte des eaux pluviales urbaines et du respect des prescriptions [applicables]* » ([CGCT, art. L.2226-1](#)).

Le service de GEPU « *assure la création, l'exploitation, l'entretien, le renouvellement et l'extension de ces installations et ouvrages ainsi que le contrôle des dispositifs évitant ou limitant le déversement des eaux pluviales dans ces ouvrages publics* » ([CGCT, art. R.2226-1, 2°](#)).

Principe de spécialité : Pour gérer les eaux pluviales des aires urbaines, il faut exercer la compétence GEPU

Principe d'exclusivité : Une commune ou un groupement de collectivités territoriales qui n'exerce pas la compétence GEPU ne peut pas gérer les eaux pluviales des aires urbaines

Définir le niveau d'engagement du service

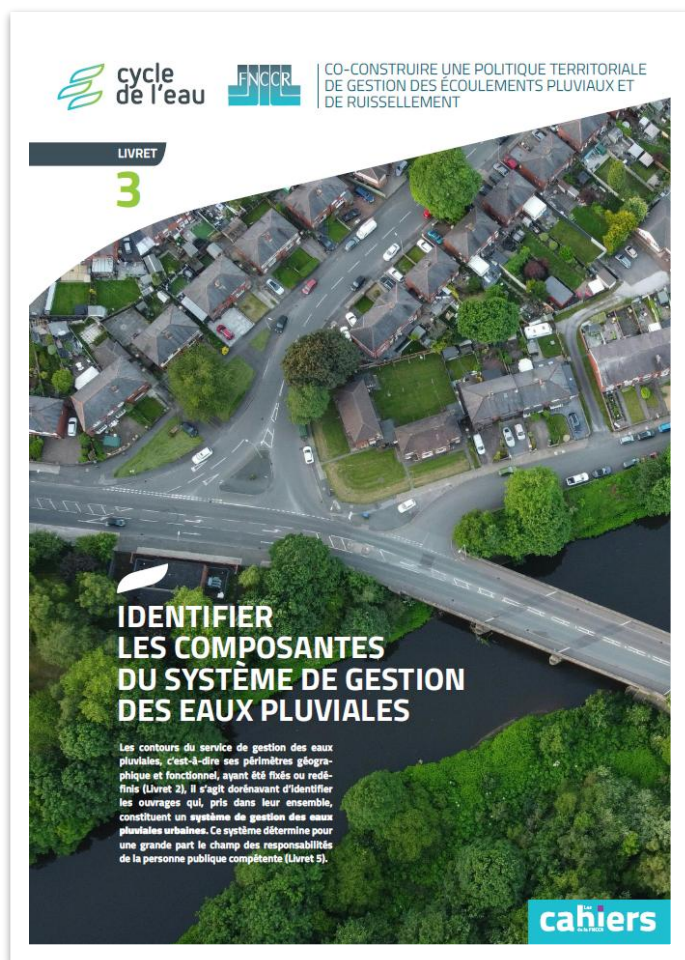


« Les **collectivités territoriales** et leurs **groupements** [...] **peuvent**, sous réserve de la [GEMAPI], [...] entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, dans le cadre du [SAGE], s'il existe, et visant [...] la **maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement** [...]» (C. envir., art. L.211-7, I, 4°).

- **Habilitation par la loi** de l'ensemble des collectivités territoriales (communes, départements, régions) et leurs groupements (EPCI-FP, syndicats de communes, syndicats mixtes, ...) ;
- **Faculté** (et non une obligation)
- Possibilité d'intervenir en **domaine privé** (dans le cadre d'une DIG)
- ... et dans les **aires non-urbaines** (agricoles, naturelles)
- Respect du **principe d'exclusivité** (ex : pas d'intervention sur une voirie départementale en lieu et place du département)

Retour d'expérience (maîtrise du ruissellement agricole) :
SIAH Croult et Petit Rosne

Connaître et définir son patrimoine

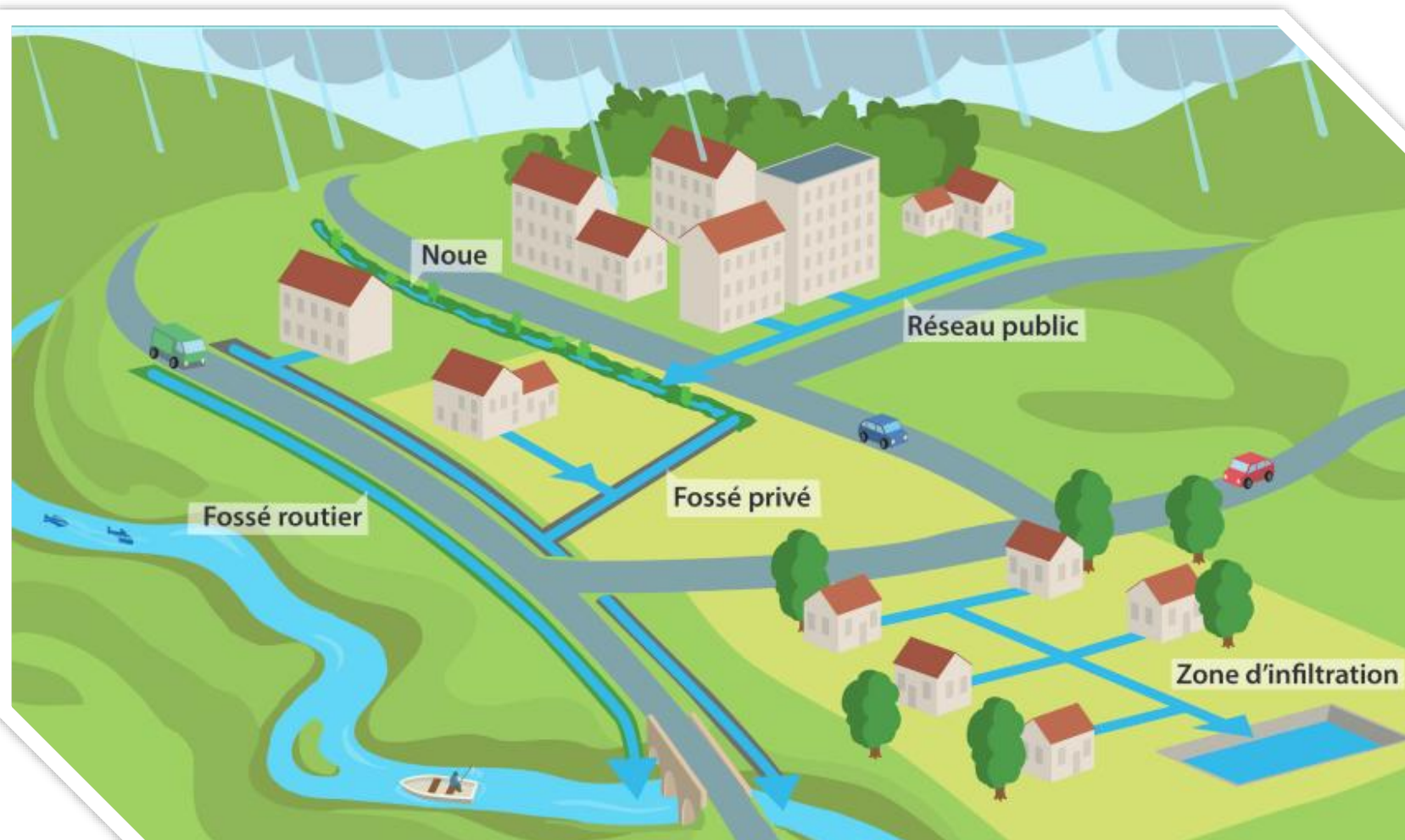


Le service public de GEPU « *définit les éléments constitutifs du système de gestion des eaux pluviales urbaines en distinguant les parties formant un réseau unitaire avec le système de collecte des eaux usées et les parties constituées en réseau séparatif. Ces éléments comprennent les installations et ouvrages, y compris les espaces de rétention des eaux, destinés à la collecte, au transport, au stockage et au traitement des eaux pluviales* » (CGCT, art. R.2226-1, 1°).

Bonne pratique : s'accorder avec les autres personnes morales de droit public (communes et département gestionnaires de voirie, groupements de collectivités territoriales) sur une définition consensuelle et partagée du système

Retour d'expérience (définition du système de gestion des eaux pluviales par voie de convention) : **Mauges communauté**

Connaître et définir son patrimoine



Le **système de gestion des eaux pluviales urbaines** peut également comprendre :

Des **ouvrages publics** affectés à d'autres services publics (fossés routiers, canaux, cours d'eau busés) ;

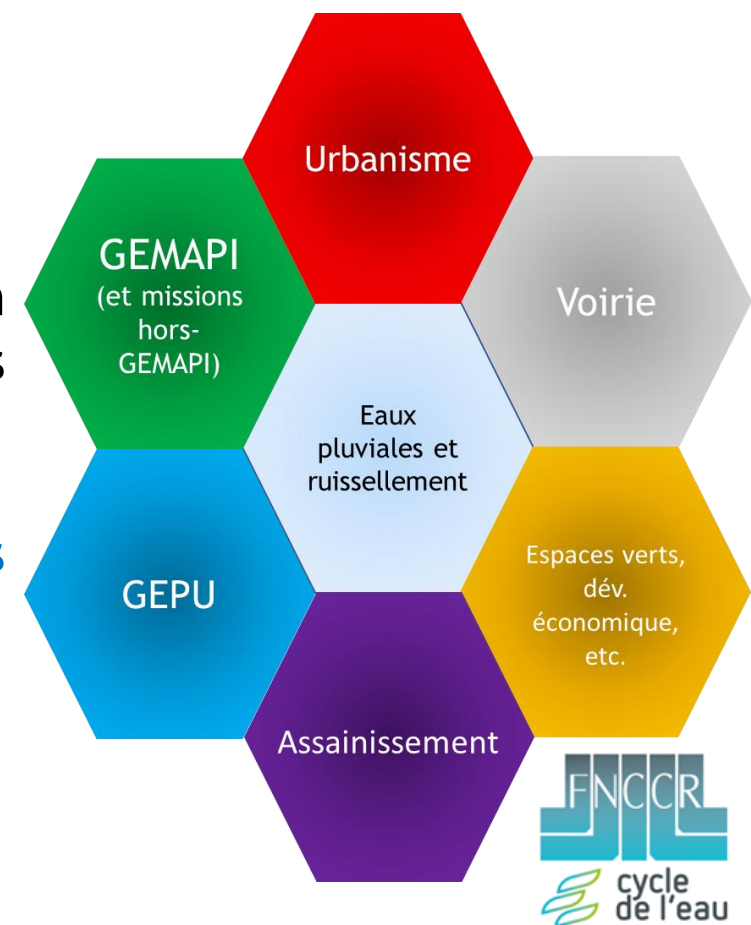
Des **ouvrages privés** (fossés)

Agir en concertation avec les autres acteurs



Au niveau du **cycle de l'eau** :
assainissement des eaux usées,
préservation de la ressource en eau,
gestion des milieux aquatiques,
prévention des inondations, gestion
quantitative, lutte contre les
pollutions diffuses ...

Au niveau des **politiques
d'aménagement** : urbanisme, voirie,
agriculture, cadre de vie ...



Identifier les responsabilités de chacun



Aucune obligation de desserte générale n'est opposable au service public de gestion des eaux pluviales ni au maire (CE, 11 févr. 2022, n° 449831)

Plusieurs motivations juridiques peuvent pousser les collectivités à agir :

- Risque d'atteinte à la **sécurité** ou la **salubrité publique** (maires)
- Responsabilités relatives aux **ouvrages publics** (voirie, réseaux, canaux, buses, système de gestion des eaux pluviales)



Actionner les leviers financiers



- En complément du **budget général** (GEPU) et des **subventions** bien identifiées (aides des **agences** et **offices de l'eau**, **fonds vert**, ...)
- Des outils financiers moins connus :
 - **Participations d'urbanisme** (projet urbain partenarial, participation pour la réalisation d'équipement public exceptionnel) ;
 - **Offre de concours**
 - **Fonds de concours**
 - **Redevance pour service rendu** (travaux sous DIG)
- Retour d'expérience (fonds de concours) : **Grand Chalon**





Développer des démarches partenariales et sensibiliser les acteurs à la GIEP



Les outils de la coopération public-public :

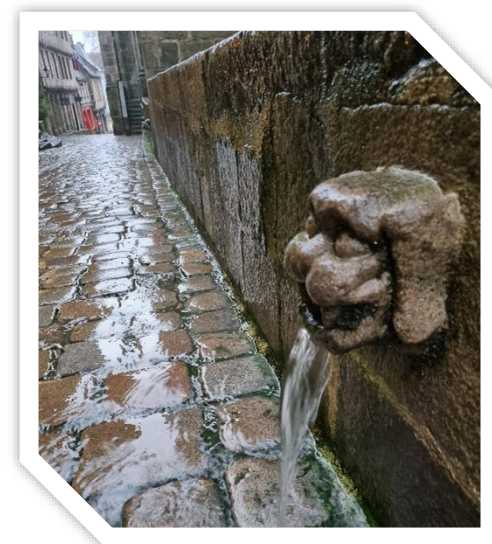
- **Co-maîtrise d'ouvrage ; délégation de maîtrise d'ouvrage ;**
- **Groupement de commande ;**
- **Conventionnement** (entretien, gestion, ...)

Orienter l'action des acteurs privés et des usagers :

- **PLU(i) ;**
- **Obligations réelles environnementales** (ORE) ;
- **Partenariats** (chambres d'agriculture)
- **Sensibilisation et concertation** (CLE, CCSPL)

Retours d'expérience

- Partenariats (chambres d'agriculture) : **Entente Oise-Aisne**
- Sensibilisation des élus et services : **Terres d'Argentan**



Vannes

27 et 28
mars 2025



10^e FORUM NATIONAL

GESTION DURABLE DES EAUX PLUVIALES

Stade Bollaert
Lens (62)

Des questions ?

27 et 28
mars 2025



10^e FORUM NATIONAL

GESTION DURABLE DES EAUX PLUVIALES

Stade Bollaert
Lens (62)



LANNION-TRÉGOR
COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER
KUMUNIEZH

Service GEPU - LTC

Gestion des Eaux Pluviales Urbaines

Mars 2025



57 communes
900 km²
250 km de côtes
100 000 hab.

Les politiques de l'eau :
EU, AEP, GEMAPI,
GEPU
Sage Baie de Lannion
Bassins versants

Développer la GDIEP

Où en sommes-nous ?

Un schéma directeur global de la Gestion des Eaux Pluviales



www.integratedstormwater.eu

Hier



Aujourd'hui



Demain ?



27 et 28
mars 2025



10^e FORUM NATIONAL

GESTION DURABLE DES EAUX PLUVIALES

Stade Bollaert
Lens (62)



LANNION-TRÉGOR
COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER
KUMUNIEZH

Un schéma directeur global de la gestion des eaux pluviales

Un plan d'action communautaire pour tenir le cap

Hier



Aujourd'hui



Demain ?



LA GOUVERNANCE

Pour organiser l'exercice de la compétence et accompagner les acteurs sur le territoire

LA VILLE EXISTANTE

Pour améliorer la gestion des eaux pluviales et la maîtrise du risque en milieu urbain

LES PROJETS D'AMENAGEMENT

Pour s'assurer de la mise en œuvre de gestion à la source des eaux pluviales

LE PATRIMOINE

Pour connaître les ouvrages publics, assurer leur gestion et organiser leur renouvellement



27 et 28
mars 2025



10^e FORUM NATIONAL

GESTION DURABLE DES EAUX PLUVIALES

Stade Bollaert
Lens (62)



LANNION-TRÉGOR
COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER
KUMUNIEZH

Hie



Aujourd'hui



Demain



AXE 1 - La gouvernance

Pour organiser l'exercice de la compétence et accompagner les acteurs sur le territoire



Disposition 1.1.
Organiser & piloter la compétence



Disposition 1.2.
Accompagner les acteurs du territoire



Disposition 1.3.
Transmettre & fédérer



AXE 2 - Les projets d'aménagement

Pour s'assurer de la mise en œuvre de gestion à la source des eaux pluviales



Disposition 2.1.
Définir les cadres technique et réglementaire



Disposition 2.2.
Accompagner les pétitionnaires



Disposition 2.3.
Instruire & contrôler



AXE 3 - La ville existante

Pour améliorer la gestion des eaux pluviales et la maîtrise du risque en milieu urbain



Disposition 3.1.
Déconnecter, désimperméabiliser & végétaliser



Disposition 3.2.
Réduire les risques d'inondation



Disposition 3.3.
Lutter contre les pollutions



AXE 4 – Le patrimoine

Pour connaître les ouvrages publics, assurer leur gestion et organiser leur renouvellement



Disposition 4.1.
Améliorer la connaissance des ouvrages publics



Disposition 4.2.
Optimiser l'exploitation des ouvrages publics



Disposition 4.3.
Renouveler & construire le patrimoine en l'améliorant

27 et 28
mars 2025



10^e FORUM NATIONAL

GESTION DURABLE DES EAUX PLUVIALES

Stade Bollaert
Lens (62)



LANNION-TRÉGOR
COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER
KUMUNIEZH

Hie



Aujourd'hui



Demain



AXE 1 - La gouvernance

Pour organiser l'exercice de la compétence
et accompagner les acteurs sur le territoire



Disposition 1.1.
Organiser & piloter la compétence



Disposition 1.2.
Accompagner les acteurs du territoire



Disposition 1.3.
Transmettre & fédérer



AXE 2 - Les projets d'aménagement

Pour s'assurer de la mise en œuvre de gestion à la
source des eaux pluviales



Disposition 2.1.
Définir les cadres technique et réglementaire



Disposition 2.2.
Accompagner les pétitionnaires



Disposition 2.3.
Instruire & contrôler

ENGAGER LE CHANGEMENT



AXE 3 - La ville existante

Pour améliorer la gestion des eaux pluviales
et la maîtrise du risque en milieu urbain



Disposition 3.1.
Déconnecter, désimperméabiliser & végétaliser



Disposition 3.2.
Réduire les risques d'inondation



Disposition 3.3.
Lutter contre les pollutions



Pour connaître les ouvrages publics, assurer leur
gestion et organiser leur renouvellement



Disposition 4.1.
Améliorer la connaissance des ouvrages publics



Disposition 4.2.
Optimiser l'exploitation des ouvrages publics



Disposition 4.3.
Renouveler & construire le patrimoine en l'améliorant

27 et 28
mars 2025



10^e FORUM NATIONAL

GESTION DURABLE DES EAUX PLUVIALES

Stade Bollaert
Lens (62)



LANNION-TRÉGOR
COMMUNAUTÉ
LANNUNO-TREGER
KUMUNIEZH

Quelques outils stratégiques

Axe 1 : la gouvernance

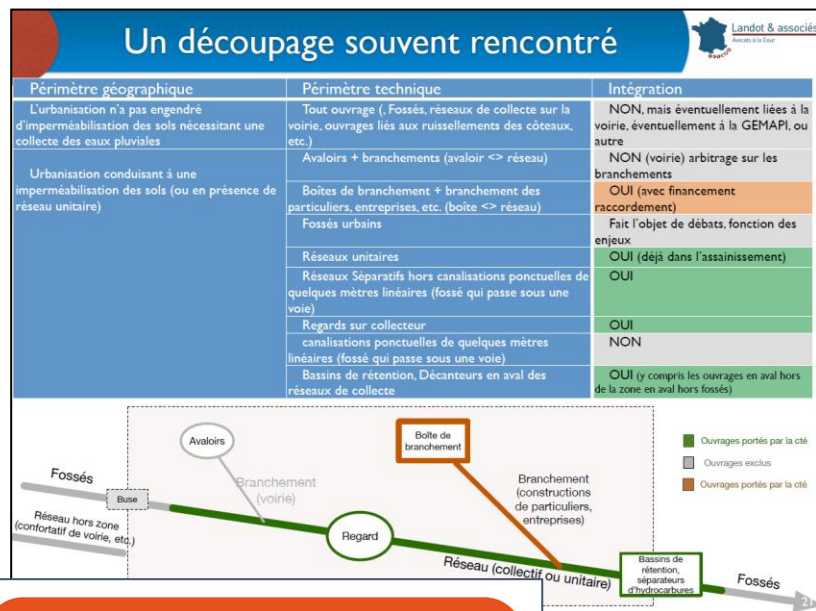


ORGANISER & PILOTER LA COMPÉTENCE

La nécessité de se donner un cadre et une feuille de route

DOMAINE 1

Assurer le service GEPU



PERMIS DE CONSTRUIRE

PERMIS DE CONSTRUIRE N° :

DELIVRE LE :

BENEFICIAIRE :

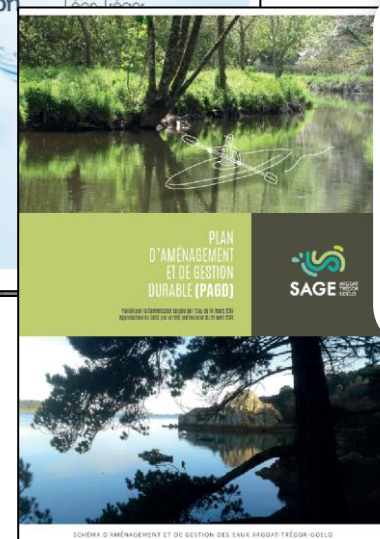


Délibération du
conseil
communautaire
CC_2021_0192



DOMAINE 2

Développer une politique de gestion durable et intégrée des eaux pluviales



27 et 28
mars 2025



10^e FORUM NATIONAL

GESTION DURABLE DES EAUX PLUVIALES

Stade Bollaert
Lens (62)



LANNION-TRÉGOR
COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER
KUMUNIEZH

Quelques outils stratégiques

Axe 1 : la gouvernance



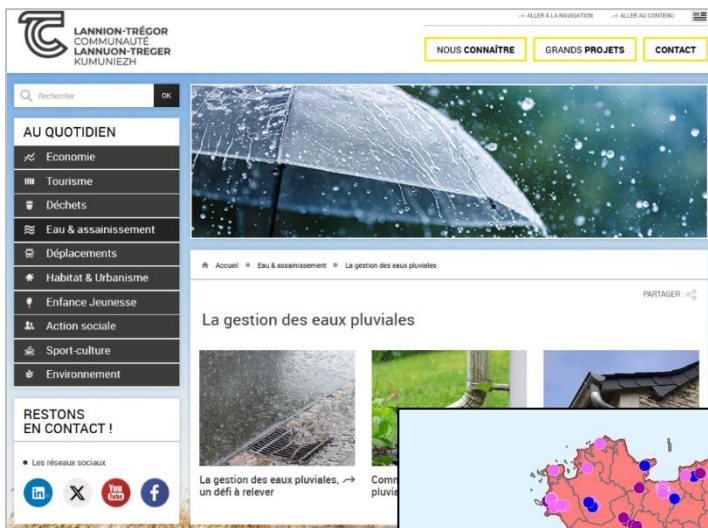
ACCOMPAGNER LES ACTEURS DU TERRITOIRE

Un changement de paradigme

Assistance
technique
aux
communes

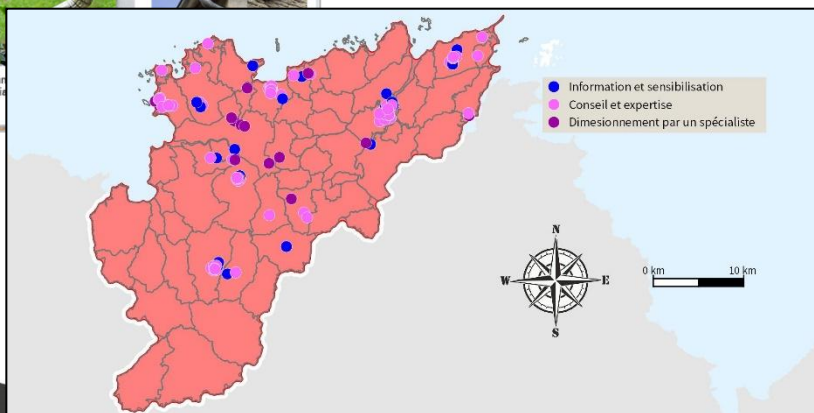
Informez le public

<https://www.lannion-tregor.com/fr/eau-assainissement/la-gestion-des-eaux-pluviales.html>



Sensibiliser à chaque occasion

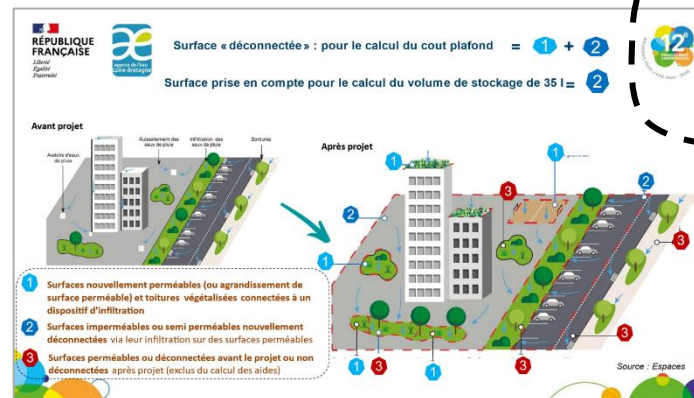
Développer une logique opportuniste



Atelier de
formation
dimension-
nement
DGE

Partager des ressources
& développer des outils

Diffusion
d'une
méthode de
dimension-
nement
DGE



Financer son projet

La déconnexion, une source de financement

27 et 28
mars 2025



10^e FORUM NATIONAL

GESTION DURABLE DES EAUX PLUVIALES

Stade Bollaert
Lens (62)



LANNION-TRÉGOR
COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER
KUMUNIEZH

Quelques outils stratégiques

Axe 1 : la gouvernance



TRANSMETTRE & FÉDÉRER

Participation aux réseaux d'acteurs



Le réseau des animateurs
eaux pluviales

Se renforcer ensemble



Groupe hydrologie
urbaine

Accompagner l'évolution
de la gestion des eaux
pluviales



Le réseau des acteurs de la GIEP du
Grand Ouest

12 collectivités unies pour déployer un
réseau dédié

RÉDAGIE

EST SOUTENU PAR

12 COLLECTIVITÉS

DU GRAND OUEST...



Brest

Quimper

Lorient

La Rochelle

Golfe du Morbihan

Lannion-Trégor

Le Mans

Nantes Métropole

Dinan

Mayenne

Rennes Métropole

Angers

... ET PORTÉ PAR
L'INSTITUT AGRO
RENNES-ANGERS

L'INSTITUT
agro Rennes
Angers



Groupe d'échanges

Partager des retours d'expériences,
échanger des références



L'observatoire
national

Développer des
indicateurs de suivi pour
la compétence GEPU



LANNION-TRÉGOR
COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER
KUMUNIEZH

Quelques outils stratégiques

Axe 2 : les projets d'aménagements



LE ZONAGE PLUVIAL : DES RÈGLES POUR LA GESTION DES EAUX PLUVIALES



1

Éviter l'imperméabilisation des sols et le ruissellement

2

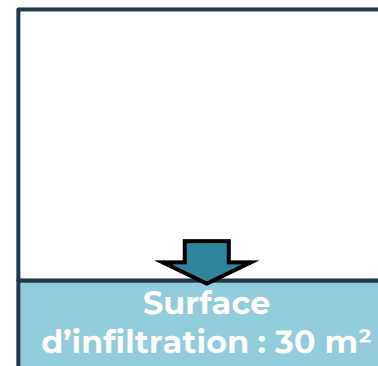
Gérer les eaux pluviales à la source et par infiltration

Gérer une pluie majeure à la source et par infiltration

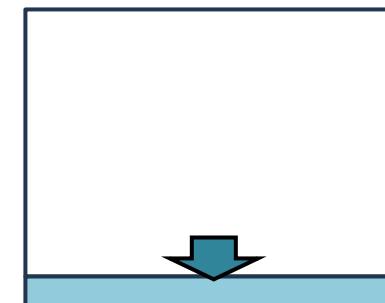
- **Volume** : au moins **60 L par m²** de surface d'apport
- **Surface d'infiltration** : au moins **10% à 30%** de la surface d'apport selon la vitesse d'infiltration mesurée



Objectifs
1/ Anticiper le
changement
climatique
2/ Passer au
« zéro tuyau »



Perméabilité faible
ou non connue



Perméabilité
favorable

3

Anticiper les conséquences des pluies exceptionnelles

Une cartographie des secteurs vulnérables aux inondations par ruissellement

27 et 28
mars 2025



10^e FORUM NATIONAL

GESTION DURABLE DES EAUX PLUVIALES

Stade Bollaert
Lens (62)



LANNION-TRÉGOR
COMMUNAUTÉ
LANNUN-TREGER
KUMUNIEZH

Quelques outils stratégiques

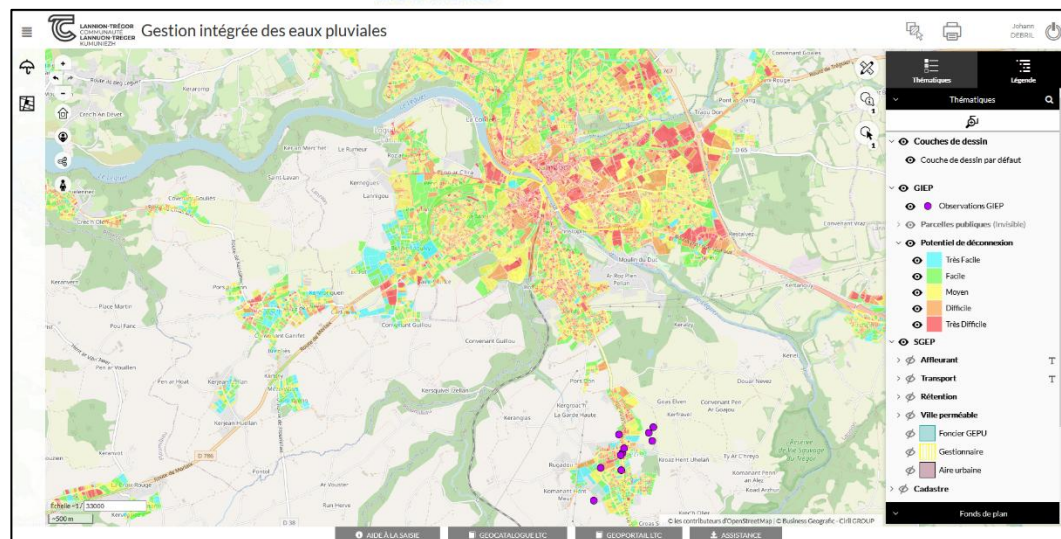
Axe 3 : la ville existante



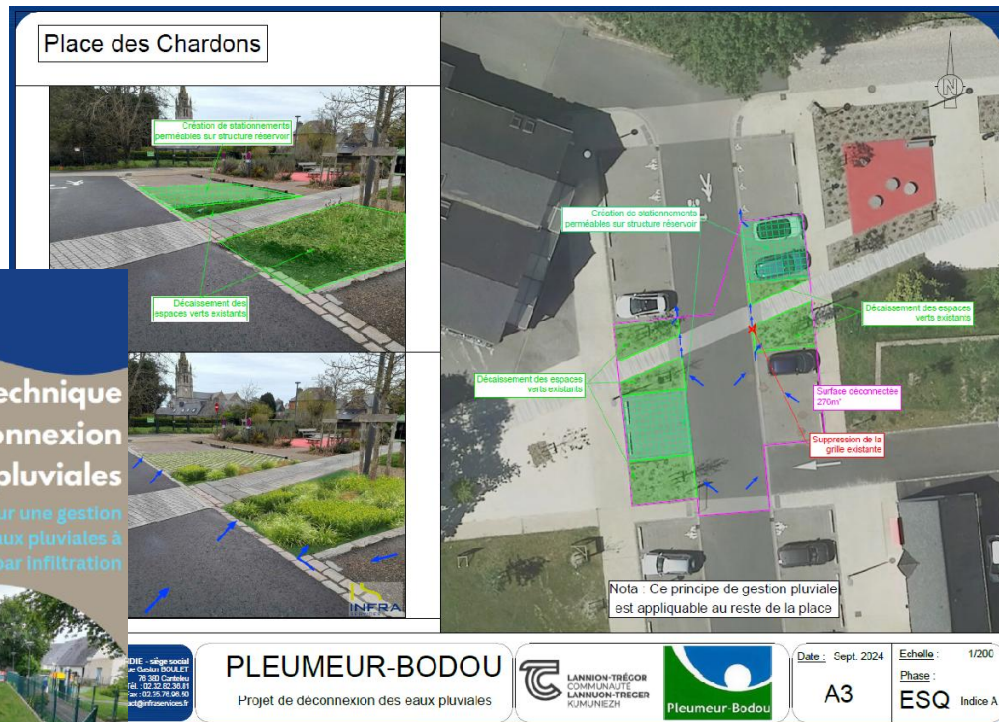
DÉCONNECTER, Désimperméabiliser, Végétaliser la ville existante

Proposer des idées

Le potentiel de déconnexion



Mettre en situation



Pas de schéma d'assainissement pluvial !

Un catalogue de 45 sites pilotes, des exemples concrets à réaliser

27 et 28
mars 2025



10^e FORUM NATIONAL

GESTION DURABLE DES EAUX PLUVIALES

Stade Bollaert
Lens (62)



LANNION-TRÉGOR
COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER
KUMUNIEZH

Quelques outils stratégiques

Axe 3 : la ville existante

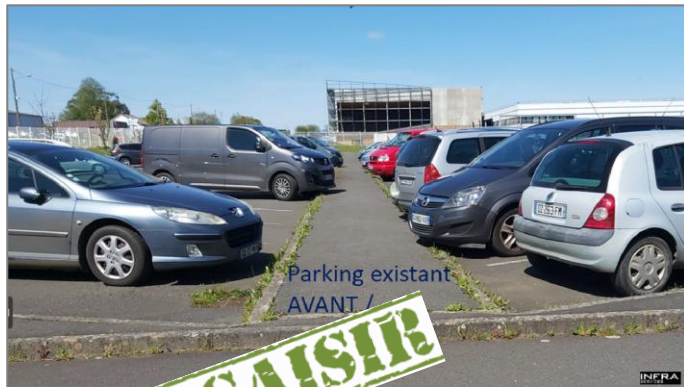


DÉCONNECTER, Désimperméabiliser, Végétaliser la ville existante

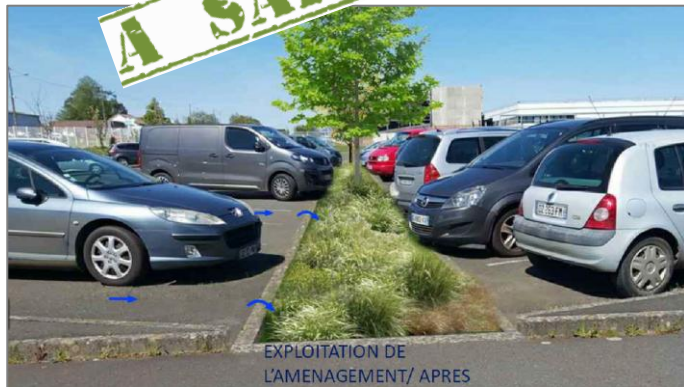
Réaliser sur le territoire

Parking de LTC

▼ Lannion



Parking existant
AVANT /



EXPLOITATION DE
L'AMENAGEMENT/ APRES



▲ Entrée de ville
Trébeurden



▼ Bâtiment d'entreprise Lannion



Maison Kennanaise ► St Quay-Perros



27 et 28
mars 2025



10^e FORUM NATIONAL

GESTION DURABLE DES EAUX PLUVIALES

Stade Bollaert
Lens (62)



LANNION-TRÉGOR
COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER
KUMUNIEZH

Quelques outils stratégiques

Axe 4 : Le patrimoine



RENOUVELER & CONSTRUIRE LE PATRIMOINE EN L'AMÉLIORANT

Assumer la multifonctionnalité des dispositifs GEP

✓ Le **PATRIMOINE** du service GEPU



GEPU

Boîtes de branchement, branchements de boîte, conduites principales et regards associés, fossés, clapets anti-retour, bassins enterrés, bassins à ciel ouvert, décanteurs sur conduite principale

MULTI

Espaces verts creux spécifiquement dimensionnés

Structures d'infiltration spécifiquement dimensionnées

La superposition
d'affectations
prévue par le
code général des
collectivités



27 et 28
mars 2025



10^e FORUM NATIONAL

GESTION DURABLE DES EAUX PLUVIALES

Stade Bollaert
Lens (62)

Des questions ?

27 et 28
mars 2025



10^e FORUM NATIONAL

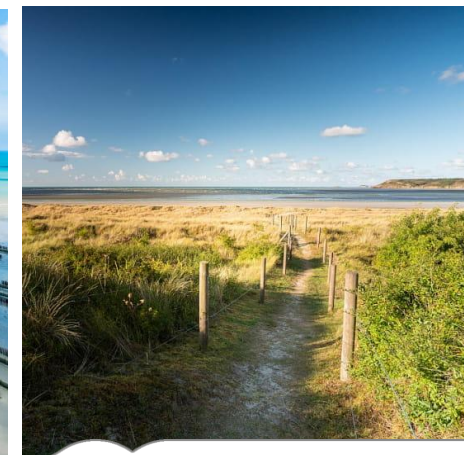
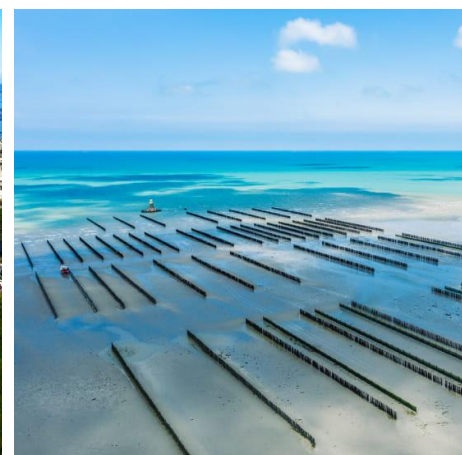
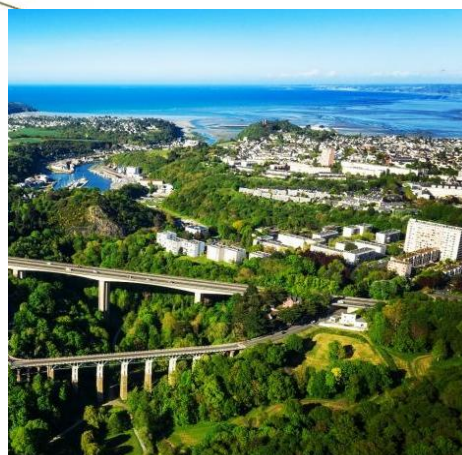
GESTION DURABLE DES EAUX PLUVIALES

Stade Bollaert
Lens (62)

ELABORATION DE LA STRATEGIE GIEP SUR SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

GIEP
GESTION INTEGREE
DES EAUX PLUVIALES

Agglomération :
150 000 hab.
32 communes



La terre, la mer, l'avenir en commun

[f e y i saintbrieuc-armor-agglo.fr](https://www.saintbrieuc-armor-agglo.fr)

**SAINT
BRIEUC
ARMOR**
AGGLOMERATION

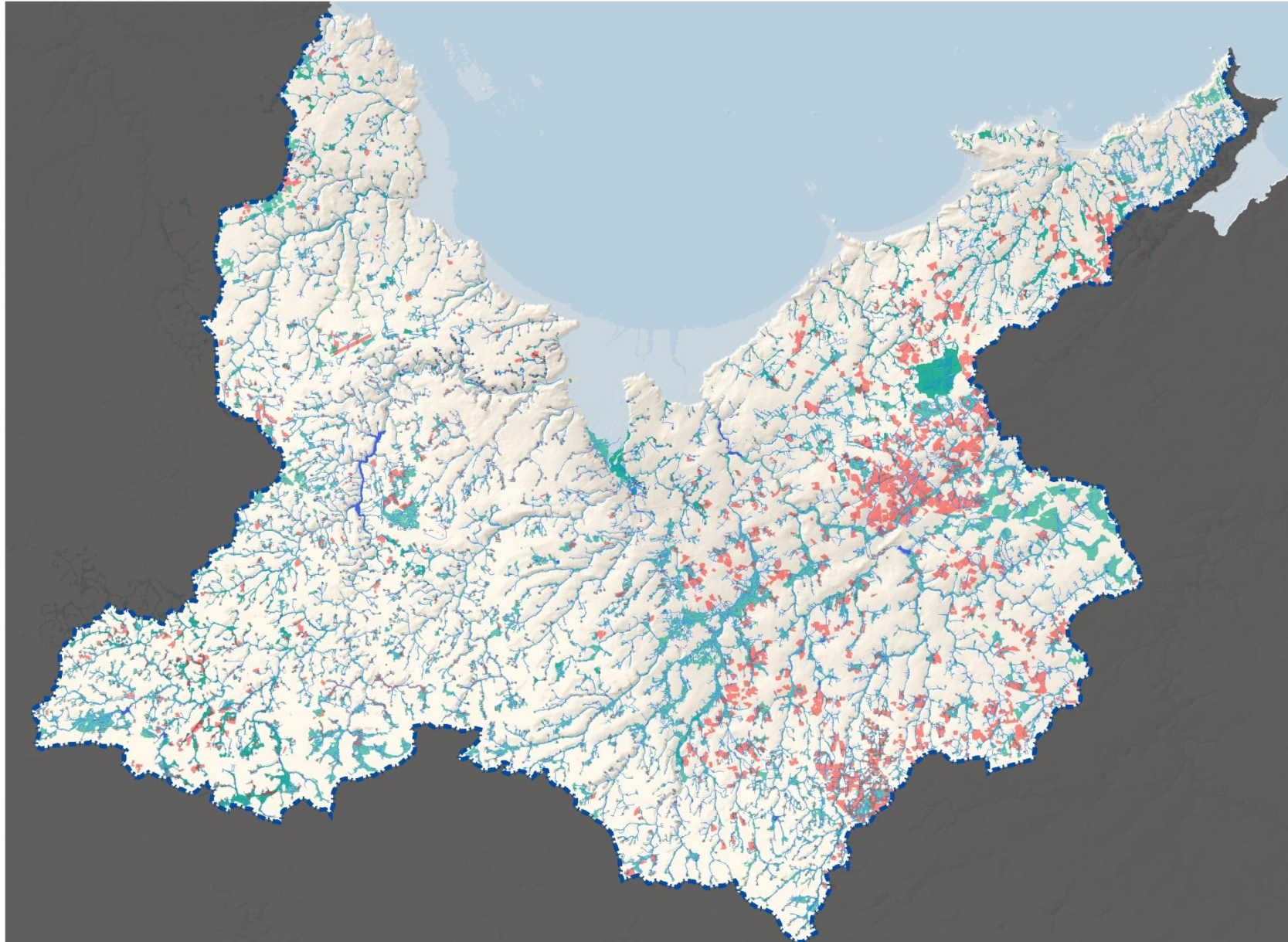
27 et 28
mars 2025



10^e FORUM NATIONAL

GESTION DURABLE DES EAUX PLUVIALES

Stade Bollaert
Lens (62)



Réseau d'écoulements
relevé

Plans d'eau

Sources ponctuelles,
rejets

Parcelles drainées

Zones humides

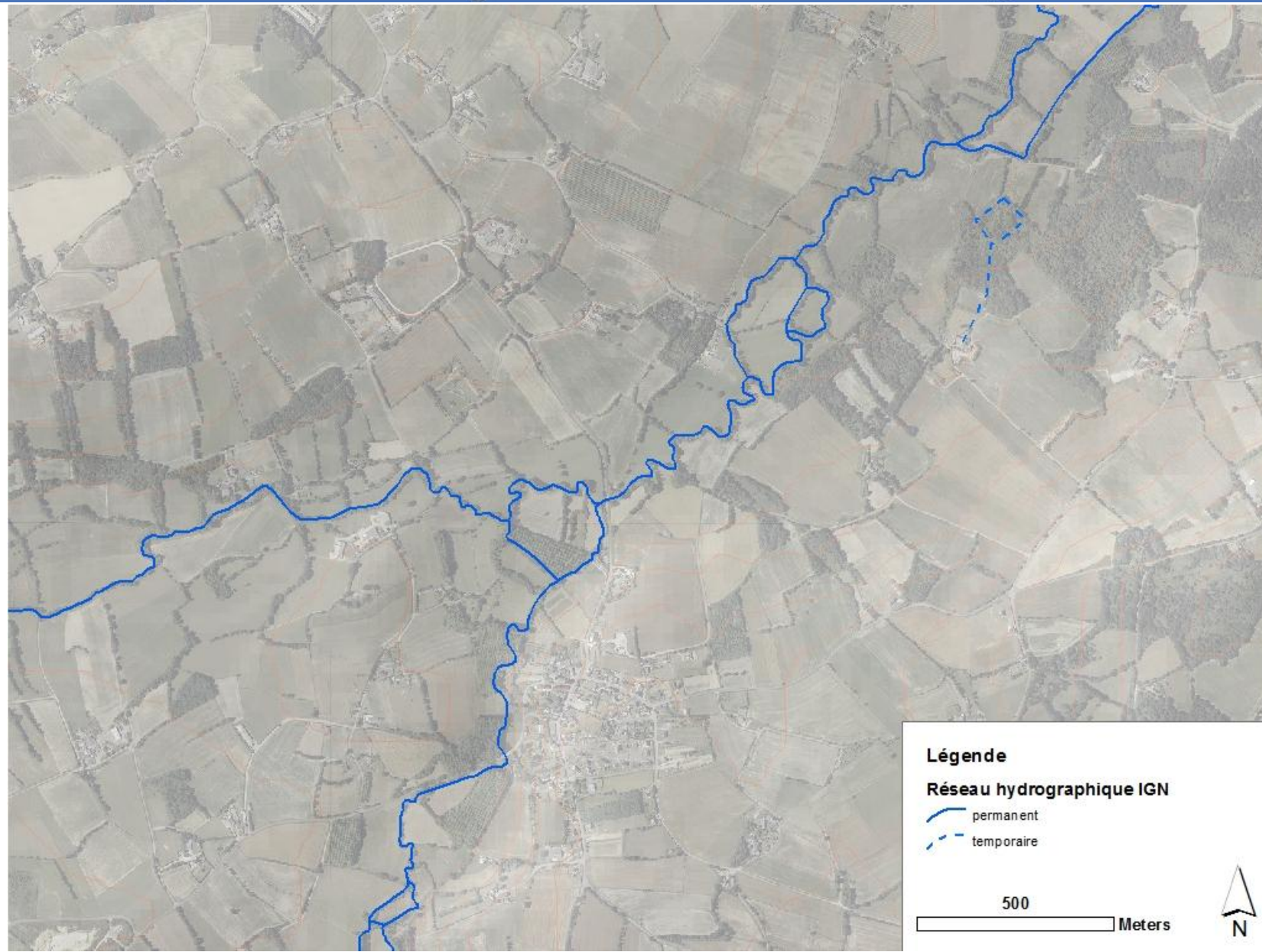
27 et 28
mars 2025



10^e FORUM NATIONAL

GESTION DURABLE DES EAUX PLUVIALES

Stade Bollaert
Lens (62)



Légende

Réseau hydrographique IGN

- permanent
- - - temporaire

500

Meters



Schéma d'Aménagement
et de Gestion des Eaux
SAGE
de la Baie de Saint-Brieuc

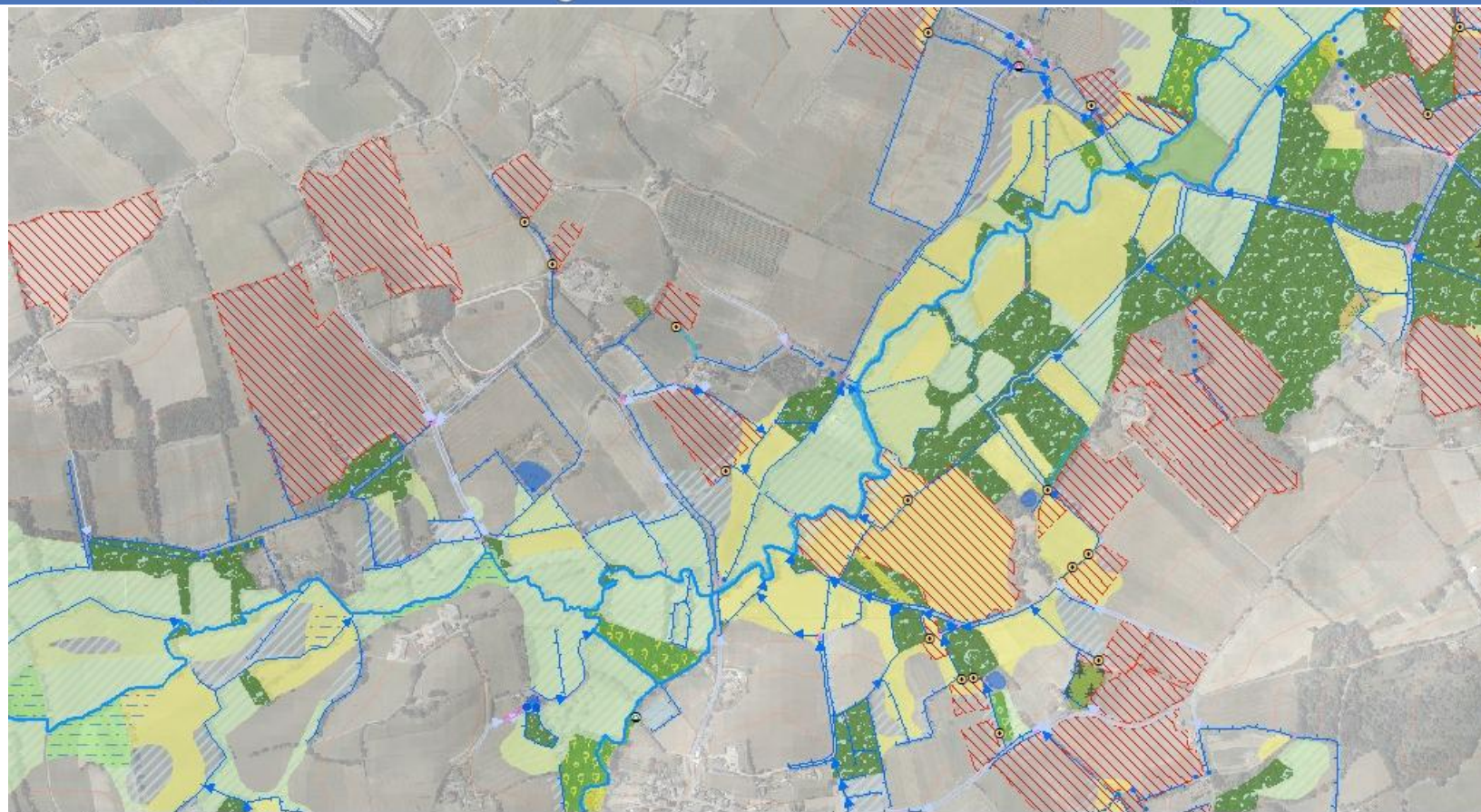
27 et 28
mars 2025



10^e FORUM NATIONAL

GESTION DURABLE DES EAUX PLUVIALES

Stade Bollaert
Lens (62)



Légende

Sources ponctuelles Réseau d'écoulement

- source naturelle
 - rejet indéterminé
 - captage
 - lavoir/bassin
 - sortie drain
 - fontaine
 - puits
 - rejet eaux traitées
 - rejet eaux pluviales
 - rejet eaux usées
- Lit naturel
 - Lit recalibré
 - bief
 - Ecoulement naturel
 - Voie d'infiltration
 - Fossé d'emménée
 - Fossé de crue
 - Fossé drainant
 - Buse
 - Voie d'écoulement artificialisée
 - Connexion supposée
 - Plan d'eau

Secteurs humides relevés

- Milieux humides potentiels
- Pot
- Milieux artificialisés
- Terres artificialisées
- Milieux mis en culture
- Terre humide en culture
- Prairie humide artificielle
- Milieux prairiaux
- Prairie naturelle semi-humide à humide
- Prairie naturelle humide
- Prairie oligotrophe diversifiée
- Molinie
- Lande humide
- Lande tourbeuse
- Tourbière
- Prairie humide subhalophile

Milieux boisés ou en voie de boisement rapide

- Bois humides, ripisylve
- Saule
- Bois marécageux
- Bois tourbeux, bois de source
- Peupleraie
- Plantation de résineux
- Plantation de feuillus
- Milieux aquatiques
- Cours d'eau (lit mineur)
- Etang, retenue d'eau, mare et bordures
- Mares des dépressions humides intradunaires (vettes)
- Mares, étangs d'eau saumâtre à salée

Milieux littoraux, eaux saumâtres à salées

- Marais à marée littoral
- Végétation à Elymus pinnatifidus
- Haut-schorre
- Schorre
- Sikke
- Milieux en déprise
- Magnocarpie
- Mégaphorbie
- Roselières
- Formation nitrophile humide

500

Meters





HISTORIQUE





LA GIEP : UNE NOUVELLE POLITIQUE

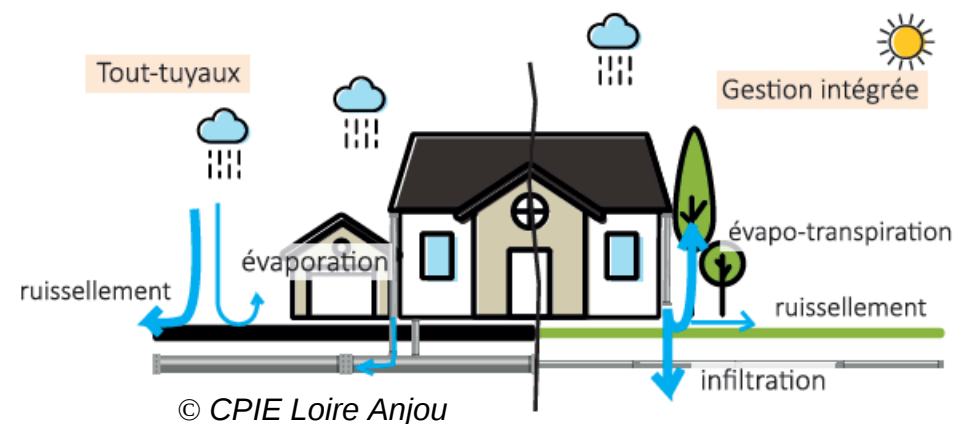
La conférence des maires de juillet 2021

□ Validation d'une nouvelle politique de gestion des eaux pluviales : La GIEP

Cette nouvelle politique induit l'arrêt de :

- L'extension du réseau d'eaux pluviales
- L'aménagement de bassin de rétention

La mise en place d'une gestion à la parcelle devient incontournable





FEUILLE DE ROUTE



3 PHASES

- 1 Accompagner et former
- 2 Appliquer à toute nouvelle urbanisation
- 3 Appliquer à l'urbanisation existante (déconnexion)



FEUILLE DE ROUTE

3 AXES

✓ Axe pédagogique

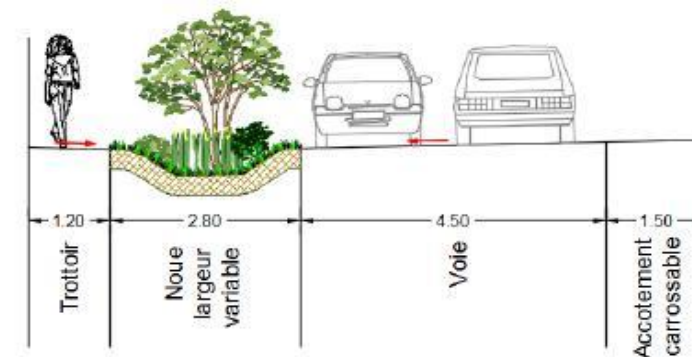
Formation/Sensibilisation (Elus, agents, l'ensemble des acteurs...)

✓ Axe technique et méthodologique

Mobilisation des porteurs de projets pour faire émerger des projets, Accompagnement (AMO), Guide technique de mise en œuvre, Études et travaux de déconnexion...

✓ Axe Réglementaire

PLUi, Schéma directeur/Zonage pluvial, Règlement de service pluvial





1 Accompagner et former

2022

127 pers.

- ✓ Formation/Sensibilisation - Services SBAA (1 journée) : 41 pers.
- ✓ Formation/Sensibilisation - Communes (Élus, Services)(1 journée) : 25 pers.
- ✓ AfterWork Professionnel #1 (2h) : 36 pers.
- ✓ Atelier Terrain - Services SBAA (1/2 journée) : 25 pers.

2023

192 pers.

- ✓ Conférence GIEP – SBAA et Communes (1/2 journée) : 70 pers.
- ✓ AfterWork Professionnel #2 (2h) : 60 pers.
- ✓ Atelier Dimensionnement - Services SBAA (1/2 journée) : 22 pers.
- ✓ Atelier Dimensionnement – Communes (1/2 journée) : 15 pers.
- ✓ Formation/Sensibilisation – Délégués (1/2 journée) : 25 pers.

2024

33 pers.

- ✓ Atelier Dimensionnement – Unité contrôle (DEA/SBAA) (1/2 journée) : 8 pers.
 - ✓ Formation/Sensibilisation – Commune de Saint-Brieuc (1/2 journée)
 - ✓ Atelier terrain – Commune de Saint-Brieuc (1/2 journée)
- } 25 pers.

27 et 28
mars 2025



10^e FORUM NATIONAL

GESTION DURABLE DES EAUX PLUVIALES

Stade Bollaert
Lens (62)

CONFERENCES



FORMATIONS



AFTERWORKS



VISITES DE SITES



ATELIERS



Michel BENARD
ELLENY





1 Accompagner et former

GUIDE PRATIQUE GIEP

Cible :

Aménageurs publics & privés

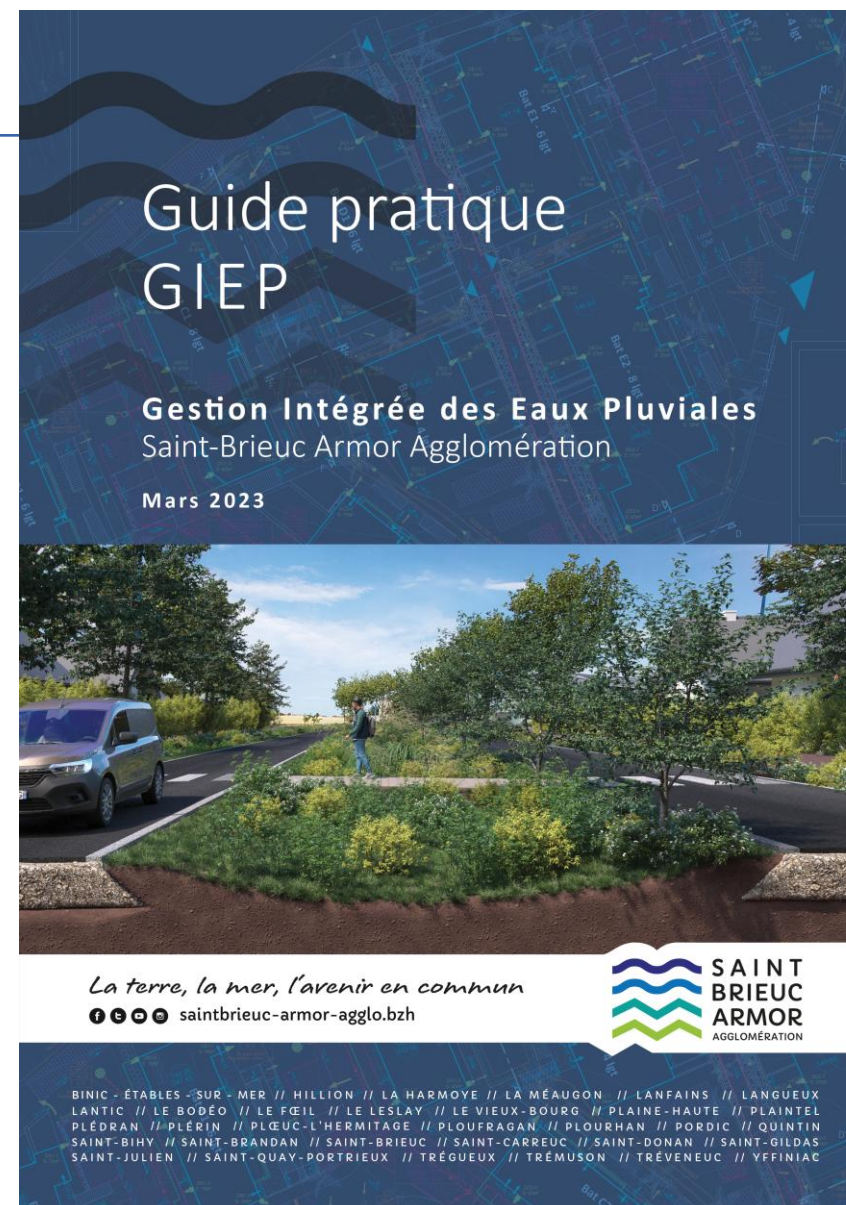
Objectif :

- ✓ Marquer l'évolution de la politique pluviale
- ✓ Afficher l'ambition de l'agglomération
- ✓ Donner les clés de conception pratique afin de faciliter la mise en œuvre

Un outil de communication et d'aide à la conception des aménagements



Téléchargement du guide en ligne



27 et 28
mars 2025



10^e FORUM NATIONAL

GESTION DURABLE DES EAUX PLUVIALES

Stade Bollaert
Lens (62)

G I E P
GESTION INTEGREE
DES EAUX PLUVIALES

2 Appliquer à toute nouvelle urbanisation

COPIL PLUi - GIEP

□ COPIL PLUi

Janvier 2023

□ COPIL PLUi

Mars 2023

Présentation de la GIEP par
Jean-Jacque HERIN
Président de l'ADOPTA





2 Appliquer à toute nouvelle urbanisation

Pour toute nouvelle urbanisation :

Aménagement, construction, extension

Toutes vocations confondues (habitat, économie...)

En toutes zones du PLUi



✓ **Gestion à la parcelle par infiltration**

✓ **Principe du zéro rejet pour un évènement pluvieux majeur**

Soit un cumul de pluie de 60 mm

Ce choix se justifie dans le contexte du dérèglement climatique qui devrait avoir pour conséquence l'augmentation des phénomènes extrêmes (tempêtes, sécheresses).

27 et 28
mars 2025



10^e FORUM NATIONAL GESTION D

G I E P
GESTION INTEGREE
DES EAUX PLUVIALES

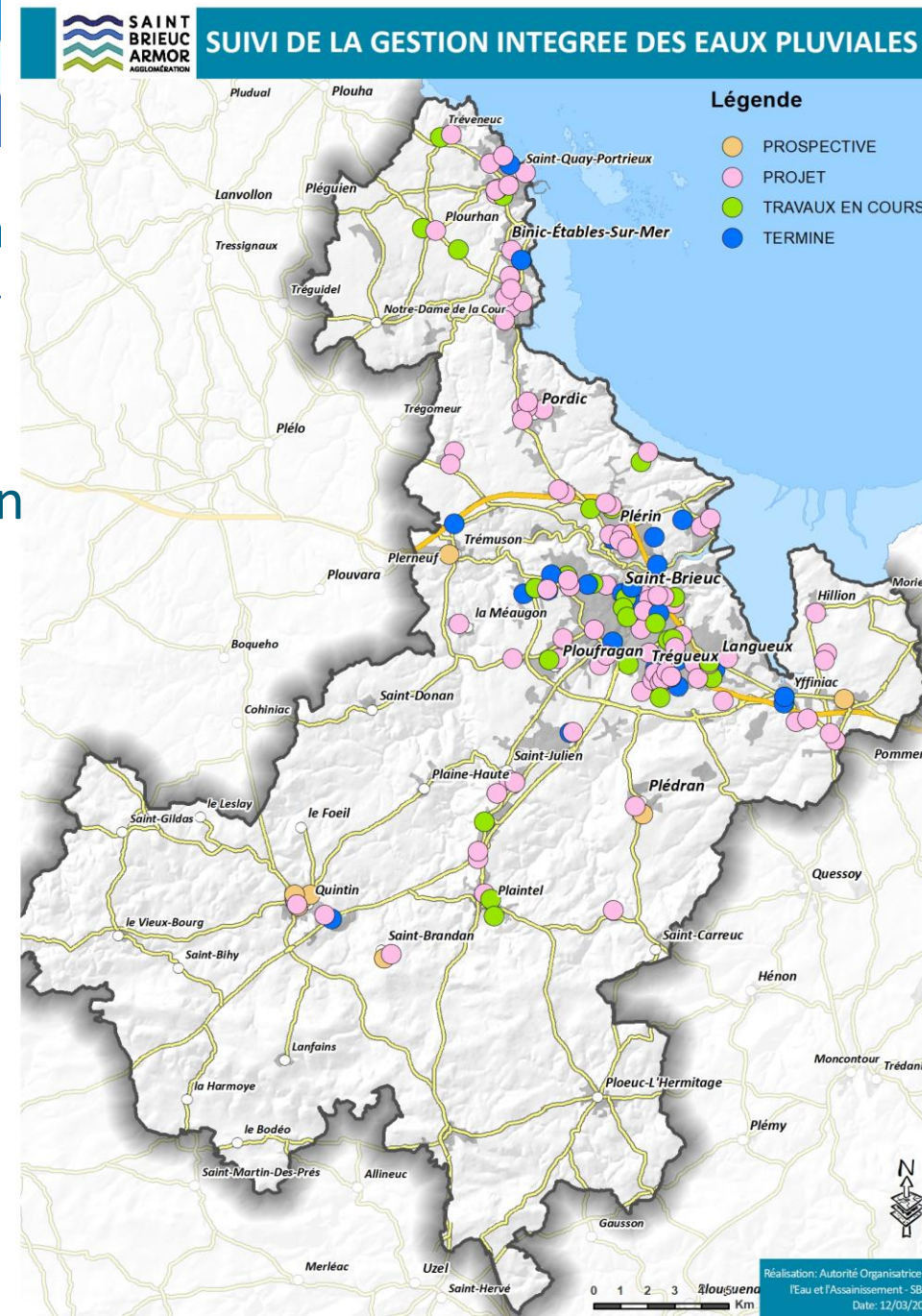
2 Appliquer à toute nou

Accompagner les porteurs de projets

- NIVEAU 1 : Information et sensibilisation
- NIVEAU 2 : Accompagnement technique
- NIVEAU 3 : Intervention AMO

Depuis 2022 : 150 projets

- 92 projets en phase étude/conception
- 25 projets en cours de travaux
- 27 projets finalisés





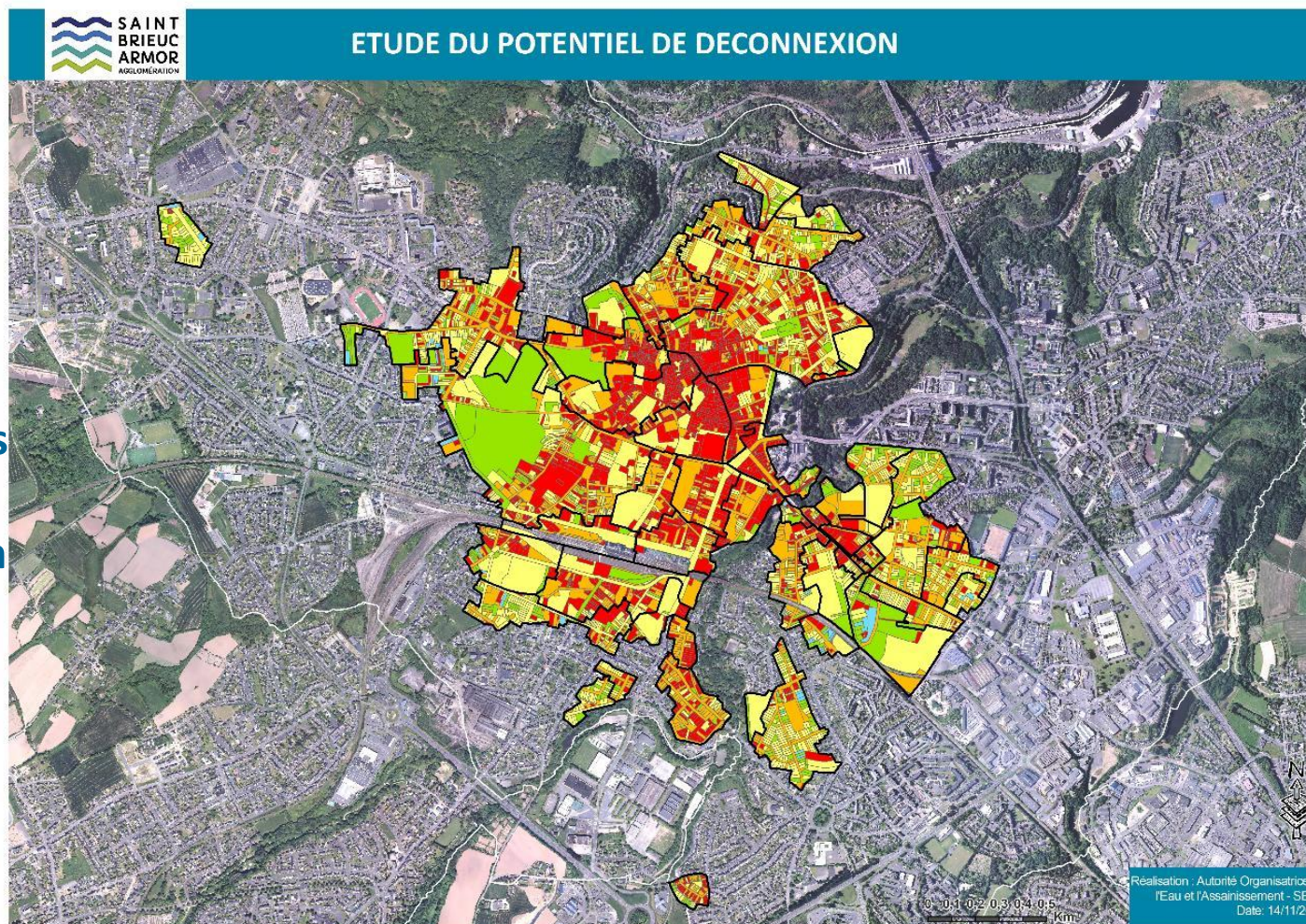
3 Appliquer à urbanisation existante (déconnexion)

ÉTUDE DU POTENTIEL DE DÉCONNEXION DES EAUX PLUVIALES

Saint-Brieuc – Plérin
(Infra Services 2023/2024)

Objectif : Évaluer les potentialités des différents bassins versants urbains en terme de déconnexion des eaux pluviales afin de :

- Supprimer les débordements,
- Réduire les volumes d'eaux unitaires à traiter en station d'épuration.





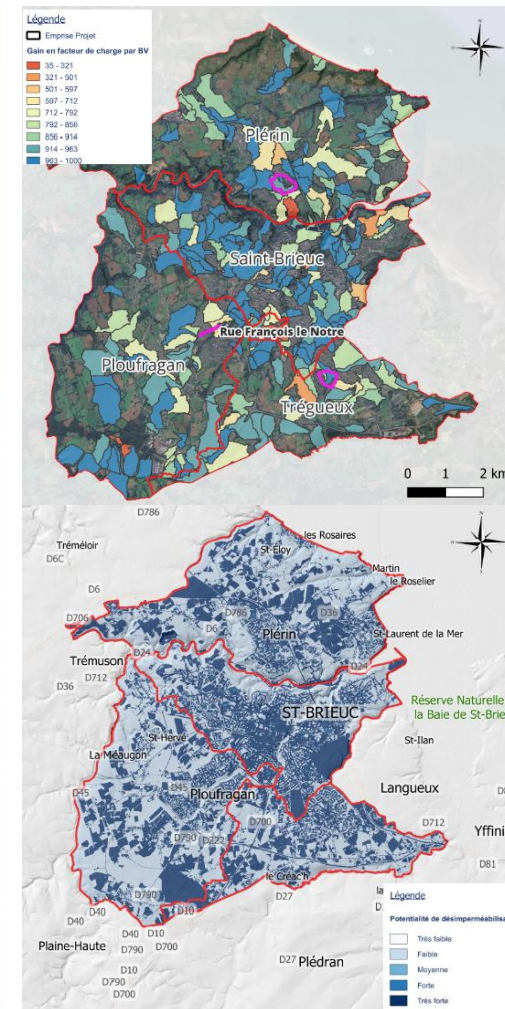
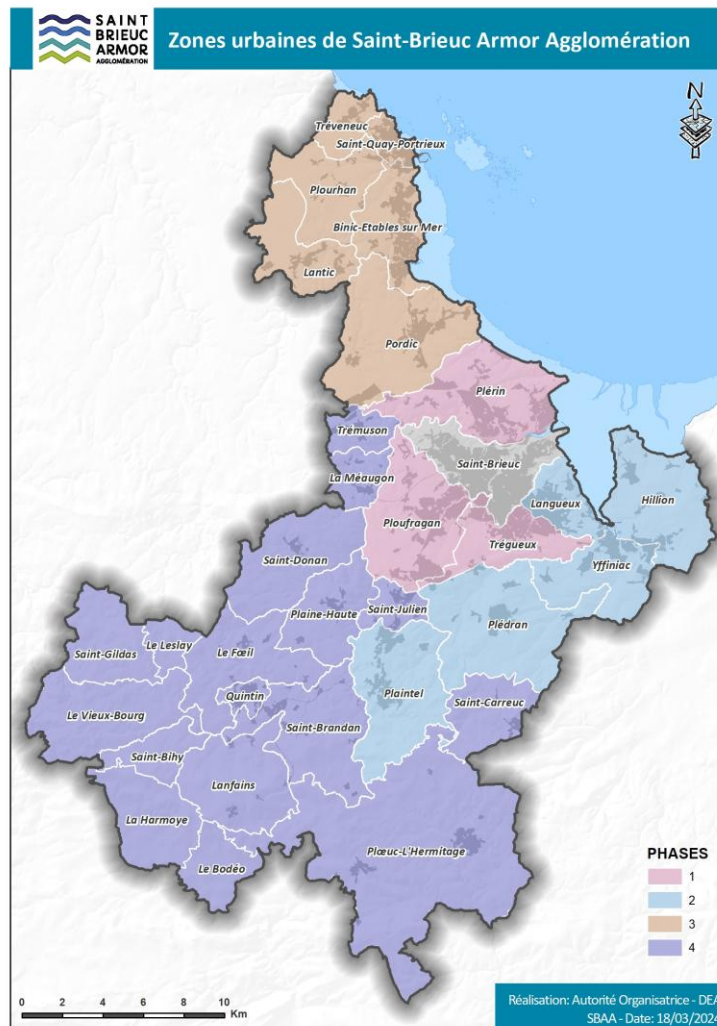
3 Appliquer à urbanisation existante (déconnexion)

ÉTUDE DU POTENTIEL DE DÉCONNEXION DES EAUX PLUVIALES

A l'échelle de l'Agglomération
(Artelia 2024/2026)

Objectifs :

- ☐ Réduction du risque inondation
- ☐ Amélioration de la qualité de l'eau
- ☐ Réduction des îlots de chaleur urbain
- ☐ Amélioration du cadre de vie, de la nature en ville et de la biodiversité





STRATEGIE GIEP 2025

AXE ☐ : GOUVERNANCE & PLANIFICATION

AXE ☐ : NOUVELLE URBANISATION

AXE ☐ : DECONNEXION DE L'URBANISATION EXISTANTE

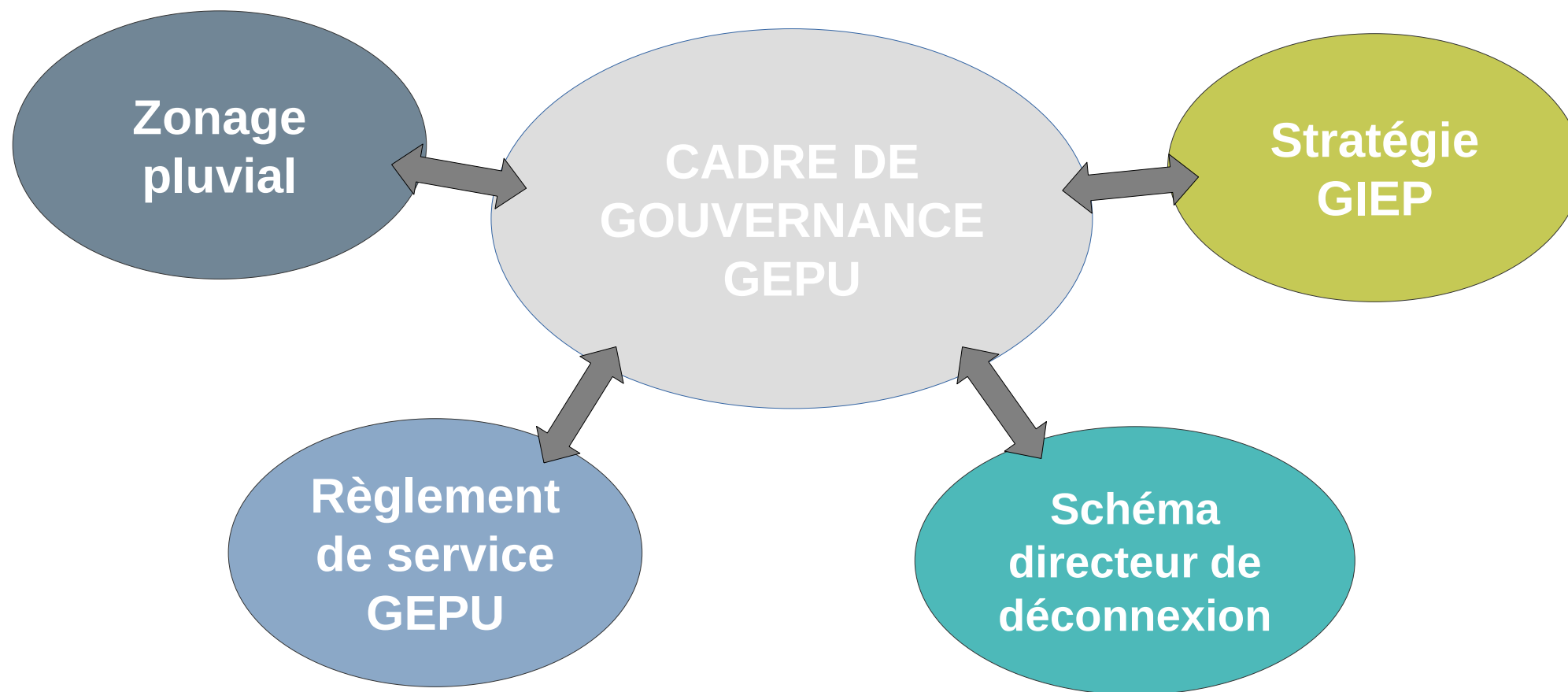
AXE ☐ : CONTROLE - SUIVI – EVALUATION

AXE ☐ : PARTENARIAT- COMMUNICATION - FORMATION



STRATEGIE GIEP 2025

AXE □: GOUVERNANCE & PLANIFICATION





STRATEGIE GIEP 2025

AXE □ : NOUVELLE URBANISATION

- ✕ **Accompagnement**
des porteurs de projet
- ✕ **Production d'avis techniques**
pour l'instruction des demandes
d'urbanisme
- ✕ **Développement d'outils** pour les
porteurs de projets : Formulaire
« Gestion à la parcelle » + Guide

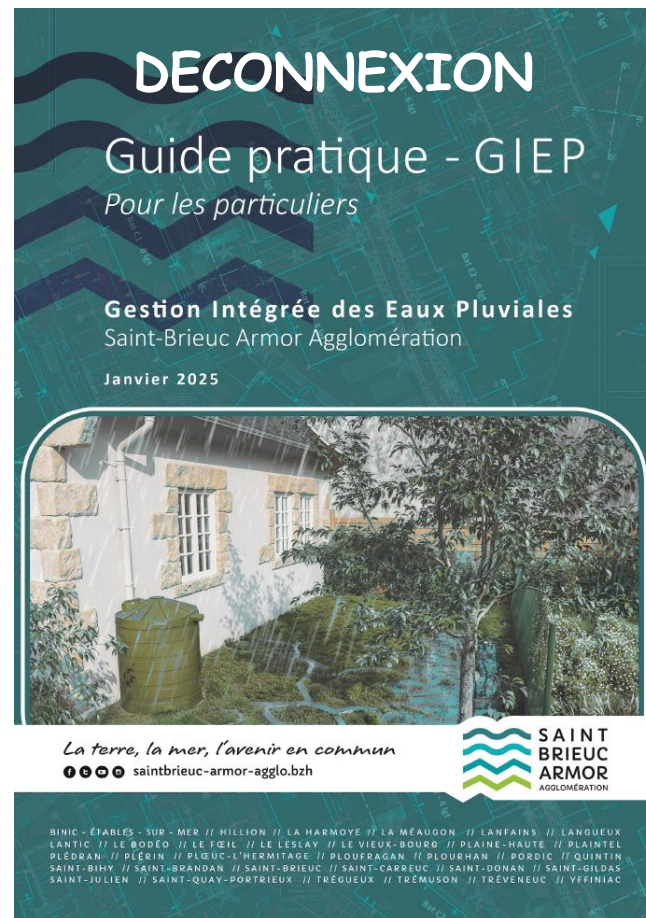




STRATEGIE GIEP 2025

AXE □ : DECONNEXION DE L'URBANISATION EXISTANT

- × Suivi des études du potentiel de déconnexion
- × Définition des programmes de déconnexion
- × Mise en place d'un fonds de concours aux opérations de déconnexion sous maîtrise d'ouvrage communale
- × Réalisation d'un guide à la déconnexion pour les particuliers





STRATEGIE GIEP 2025

AXE □ : DECONNEXION DE L'URBANISATION EXISTANT

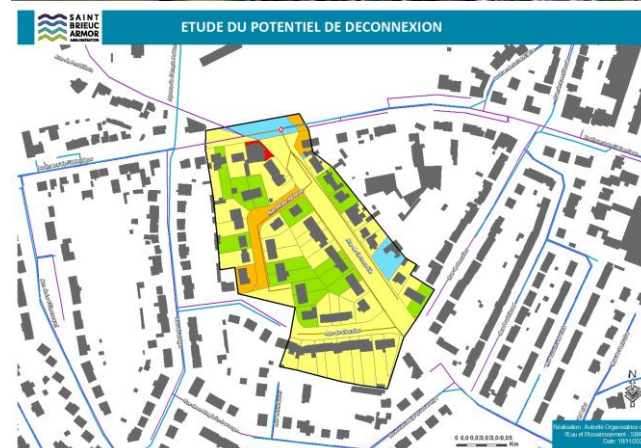
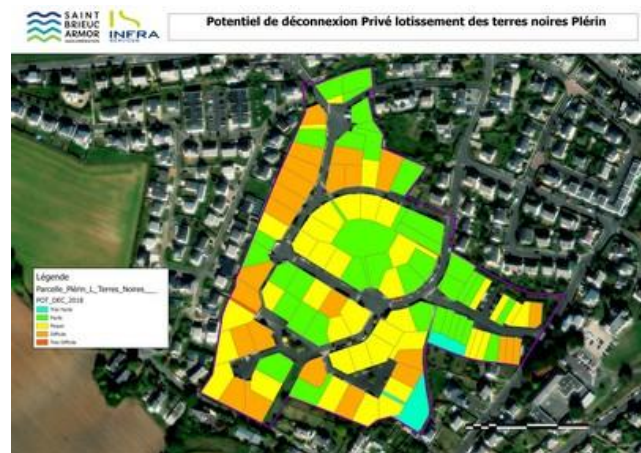
✕ Animation des programmes de déconnexion :

- **Volet espace public** : Animation communale des projets de déconnexion.
- **Volet personne morale** : Initier des opérations sur le parcellaires privés des personnes morales (collectivités, bailleurs, syndicats...)
- **Volet espace privé** : Animation de quartier et procédure de mise en conformité.



Définition d'une démarche d'animation reproductible : 2 expérimentations

- Lotissement des Terres Noires à Plérin
- Quartier Cornouailles à Saint-Brieuc





Merci pour votre attention



Frédéric Levé

Chargé d'animation de la politique GIEP

Frederic.leve@sbaa.fr

02.96.77.62.13



27 et 28
mars 2025



10^e FORUM NATIONAL

GESTION DURABLE DES EAUX PLUVIALES

Stade Bollaert
Lens (62)

Des questions ?



Prendre en main la compétence GEPU en cohérence avec les enjeux du territoire

-

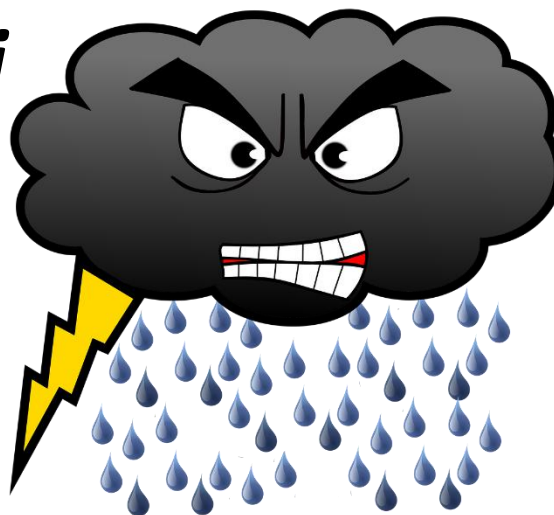
cas des départements d'outre mer

Loïc Mangeot
Office De l'Eau Martinique



Les enjeux de la gestion des eaux pluviales

La pli



Enjeux quantitatifs

- Inondation
- Ravinement
- Erosion
- Cisaillement des berges

Enjeux économiques

- Coût de gestion des réseau EP et séparatif

Enjeux qualitatifs

- Débordement des réseaux d'assainissement (MES, Nutriments, bactérie, ...)
- Lessivage des voiries et zones d'activité (MES, hydrocarbures, métaux lourds, HAP, ...)



Changement de paradigme – nouveaux concepts

- **Urbanisme durable**
 - **Gestion des eaux pluviales à la parcelle**
 - **Ville éponge**
 - **Renaturation – nature en ville**
 - **Intermodalité des aménagements**

Epuration

**Adaptation
au CC**



**Recharge
de nappe**

**Génie
végétal**

**Ilots de
fraicheur**



Les lunes sont alignées – c'est le moment d'agir

Pour les offices on est à la croisée des compétences

- Connaissance
- Appui technique et formation
- Financement des projets (études et travaux)

Pour les collectivités il y a une concordance des compétences

- GEPU
- GEMAPI
- ASSAINISSEMENT
- URBANISME
- GESTION ZA

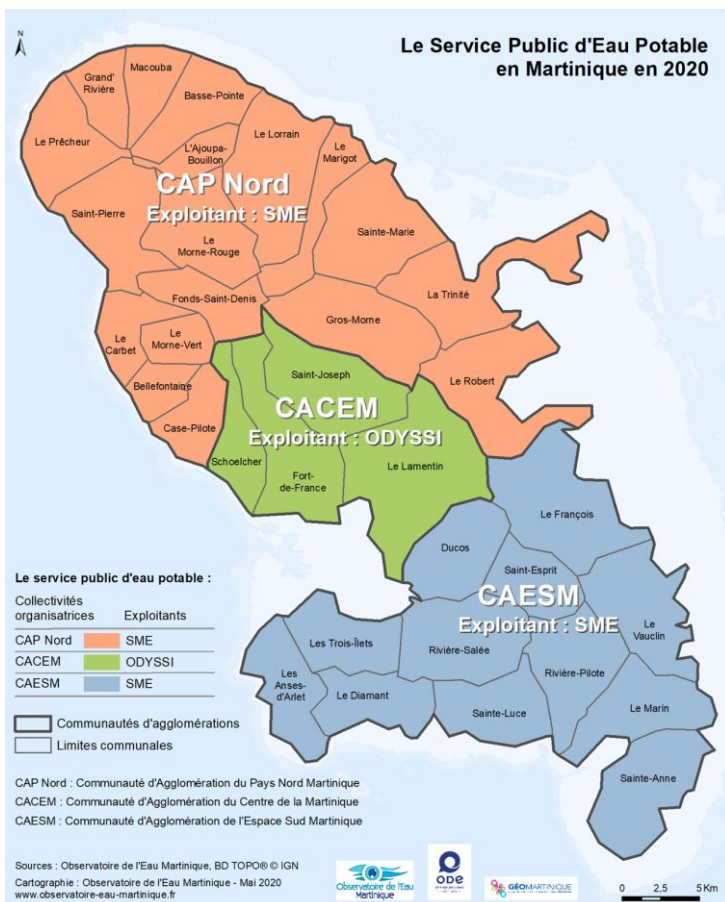


Faire le lien avec les problématiques amont de ruissellement sur les versants et le monde rural

- Chambre d'agriculture
- SAFER



Etat des lieux en Martinique



- Recrutement d'un ETP GEPU
- Lancement d'une étude de préfiguration de la compétence (80K€)
- Convention avec le CEREMA
- Elaboration d'un guide pluvial

- Recrutement d'un ETP GEPU
- Lancement d'une étude de préfiguration de la compétence (100K€)
- Lancement d'une opération pilote sur la ZI Lézarde
- PLU du Lamentin avec prescriptions pluvial

- Discussion avec les communes membres pour l'organisation d'un diagnostic avant zonage

- Appui technique et réglementaire à la prise de compétence
- Financement des études
- Mise place d'APP (cours d'écoles, parking, SREP, ...)
- Appui sur le projet de la ZI lézarde
- Recherche de site d'expérimentation
- Sensibilisation des élus et du public

27 et 28
mars 2025

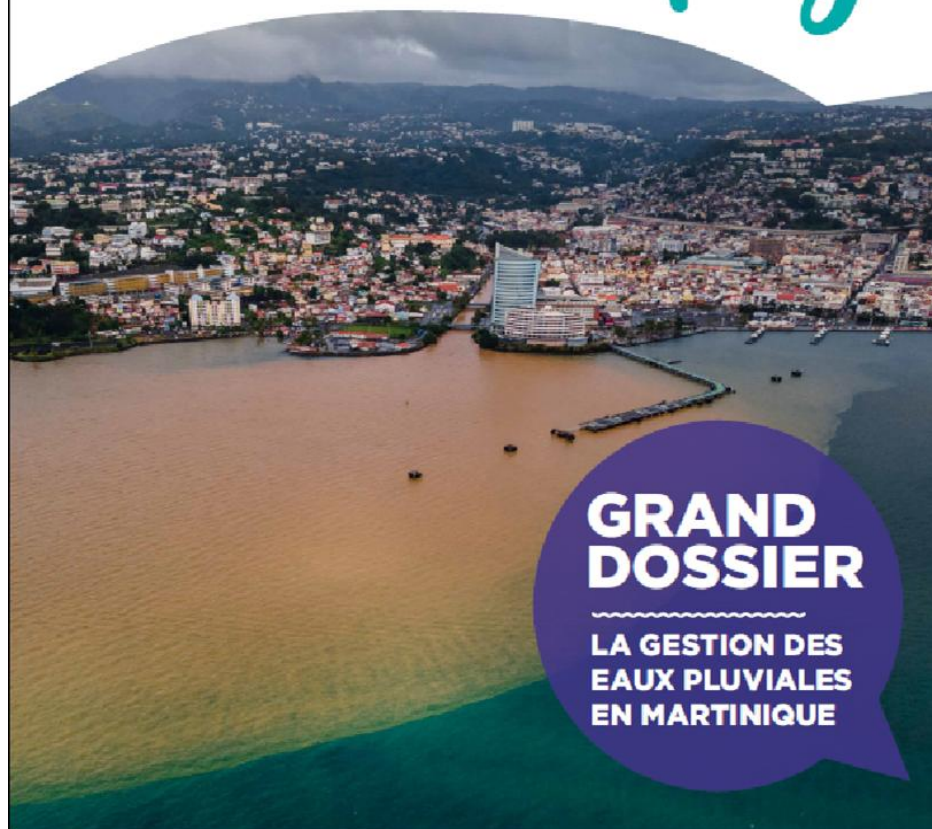



l'ode
& vous !

le Mag'

UX PLUVIALES

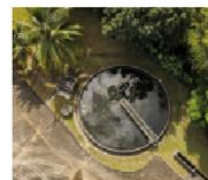
Stade Bollaert
Lens (62)



#3
Mars 2021



p6 • Maladie des Coraux



p7 • Plan Eau DOM



p7 • Réseau SENTINELLES

En Guadeloupe



Retard généralisé sur GIEP

- zones urbanisées « tout béton ».
- mesures de gestion des eaux pluviales à la parcelle marginales
- La succession de tempêtes ces dernières années = Prise de conscience Mise en place de PAPI

Compétence GEPU dans les EPCI

- GEPU est exercée par le SMGEAG (en lieu et place des 5 communautés d'agglomérations de Guadeloupe - hors Marie Galante)
- Un agent pour l'équivalent de 5 communes.
- SDGEP lancé à l'échelle du territoire (1,27M€).
- Démarrage inventaire, état des lieux et diagnostic des ouvrages.
- A venir lever topo, SIG et diagnostic hydraulique

Aides financières

- Schémas Directeurs de Gestion des Eaux Pluviales

Assistance technique

- Appui sur GEMAPI

sensibilisation/communication/formations

- séminaires d'information et de sensibilisation sur les milieux aquatiques et le risque d'inondations
- Sensibilisation des SEM en charge de gros programmes d'aménagement du territoire (ZAC et résidences locatives).

En Guyane



Contexte spécifique Guyane

- zones urbanisables limitées et cantonnées sur la zone littorale - nombreuses zones basses
- Remblais argileux compactés peu drainants - infiltration complexe
- Problématique d'érosion

Compétence GEPU dans les EPCI

- Orientations de gestion des eaux pluviales intégrée dans schémas d'assainissement des eaux usées (SDA)
- SDGEP mis en place pour la CACL - méthodes de dimensionnement des bassins de stockage

Aides financières

- Elaboration des SDGEP (80%)

Assistance technique

- Unité d'ingénierie de projet (3 ingénieurs) accompagne les communes et CC
- Veille législative, réglementaire et technique
- Information des collectivités

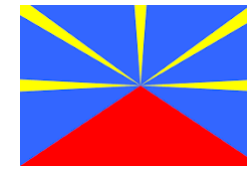
sensibilisation/communication/formations

- AperEauSciences : rendez-vous mensuel avec le grand public
- Rencontre sur GIEP CACL a eu lieu au mois de mars 2023.

Documentation, guides, R &D

- guide pratique pour créer un jardin de pluie (association AQUAA/OFB)
- Guide pour une meilleure prise en compte de l'environnement dans les opérations d'aménagements (DGTM)
- Etude des îlots de chaleur urbain en Ile de Cayenne et à Saint-Laurent par voie satellitaire (Université de Guyane /l'ADEME)
- Etude d'amélioration des connaissances hydrologiques nécessaires à la détermination des coefficients de ruissellement

A La Réunion



Label GIEP habitat (GIEP aménagement à venir en 2025)

- Vu par les aménageurs comme un levier de réduction des coûts des projets.
- Facilité par la bonne perméabilité des sols réunionnais /disponibilité foncière.
- Vise à intégrer au stade de la conception toutes les contraintes et réserver le foncier nécessaire

Compétence GEPU dans les EPCI

- Pas de services ni budgets dédiés
- Convention avec les communes pour l'entretien des ouvrages et réseaux
- Quelques EPCI ont lancé leur SDEP -> zonage -> PLU
- 1 commune sur 24 a annexé un zonage au PLU

Aides financières

- Etudes (schémas directeurs, zonage,...)
- Travaux de désimperméabilisation (cours d'école)
- Récupération des eaux de pluie

Assistance technique

- Elaboration cahier des charges (schéma directeur)
- Renseignements et conseils
- Veille technique et réglementaire

sensibilisation/communication/formations

- Animation d'un réseau d'acteurs GEPU et services urbanisme
- Journées techniques, visites de terrain, webinaires, ...
- Plateforme documentaire



R&D

- Partenariat OER/CEREMA pour caractériser la pollution générée par les eaux de ruissellement
- Aménagement pilote GIEP sur le site de la Volière à Saint-Pierre(évaluation INRAE)

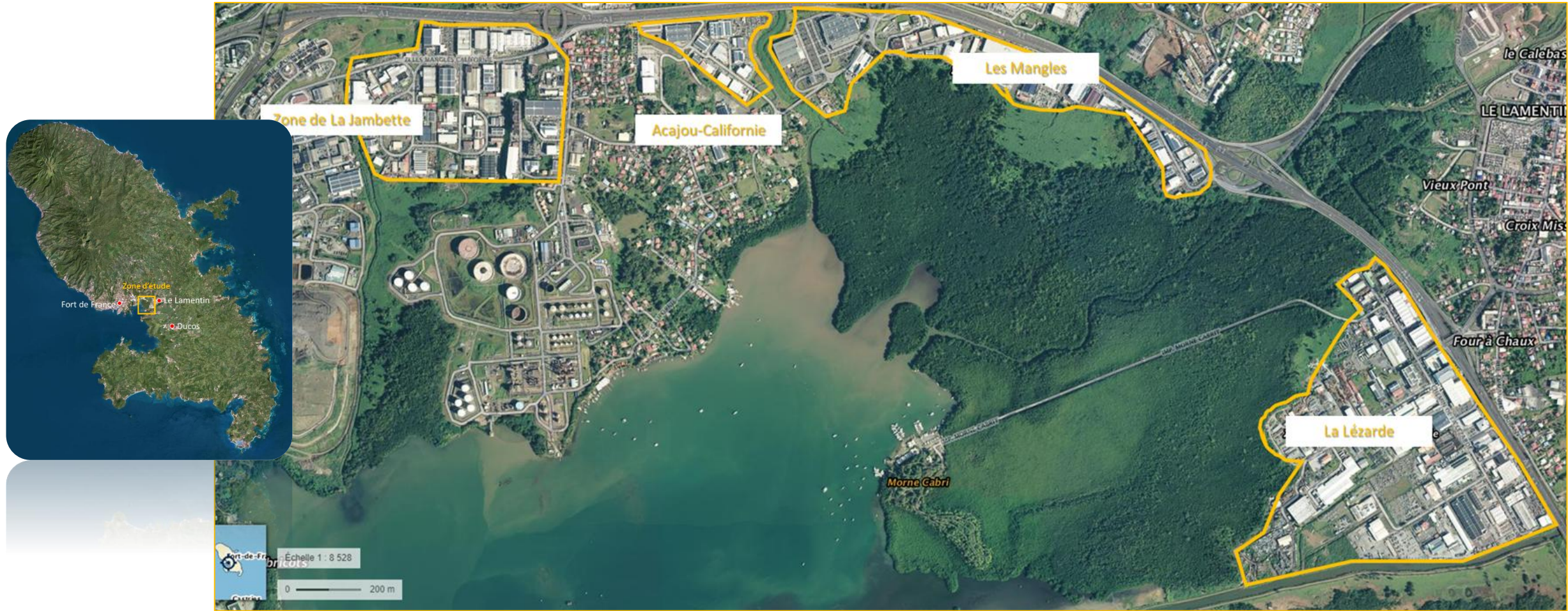


LE CAS de la MANGROVE DE LA ZAE LEZARDE

Etude conduite par Mélanie Herteman



Présentation du site



ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Hydrologie



- Cours d'eau classés par « arrêté cours d'eau DEAL de la Police de l'Eau » :
 - La **Rivière Gondeau**
 - et la **Rivière de Longuevillier**
 - La **Rivière de la Jambette**
- Au sud, la **Rivière de La Lézarde** classée sur la Liste 2 des cours d'eau (restaurer la continuité écologique à court terme (5 ans) sur des rivières à forts enjeux écologiques et sédimentaires.

La Rivière La Jambette traverse les communes de Saint-Joseph, Fort de France et débouche au Lamentin après 9881m de long.



ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Composition et état de la végétation et mangrove

- Zone de mangroves arborées : bon état [?] **Etat actuel (2019):**

[?] Mangrove à *Avicennia germinans* dominant et qq *Rhizophora mangle*

[?] Bon à très bon état général

[?] Dynamique de régénération engagée

[?] Bioturbation assurée par les crabes

Point négatif :

[?] Salinité proche de zéro => grande faiblesse pour la pérennité de la zone de mangrove

[?] Présence d'espèces envahissantes
=> étouffe le milieu peu à peu



Zone de mangrove à *Avicennia germinans* dominant en bon état. Potentiel écologie et paysager.



Acrostichum aureum espèce typique de la zone d'arrière mangrove. Ici, située derrière la SARA. Bon état.



ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Composition et état de la végétation et mangrove

- Zones de savane sur sol hydromorphe = Gorgé d'eau
- Salinité = 0 ‰ : Trop d'apport d'eau douce depuis le Bassin Versant : pluvial et EU
- Cortège floristique de milieux humides d'eau douce (*Ludwigia octovalvis*, *Commelina diffusa*)
- Espèces Envahissantes Exotiques (EEE) : recouvre les sols et empêche la régénération naturelle des palétuviers.



Ludwigia octovalvis



Commelina diffusa



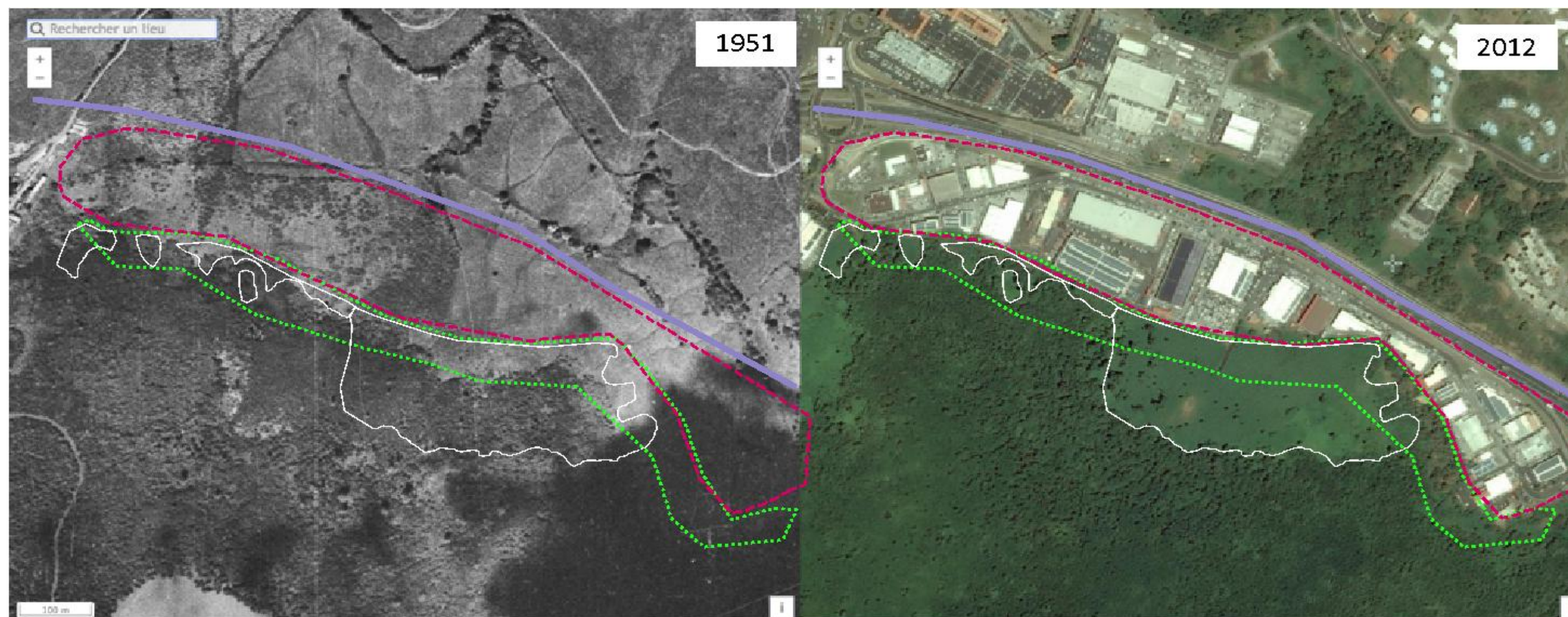
Lisière de la zone de mangrove: palétuviers émergents morts ou mourant recouverts par les lianes (*Ipomea tiliacea*) plus compétitives en milieu doux.



Zone de savane recouverte par une espèce envahissante: *Urochloa maxima* ou *Paspalum sp* (en cours de détermination par la Conservatoire botanique)



EVOLUTION DE LA MANGROVE



- Aire de la Zone d'Activité Economique en 2012
- Aire de l'étude
- Zone d'ouverture : facies de savane sur sol hydromorphe

Autoroute

Source Géoportail - 2019





EVOLUTION DE LA MANGROVE

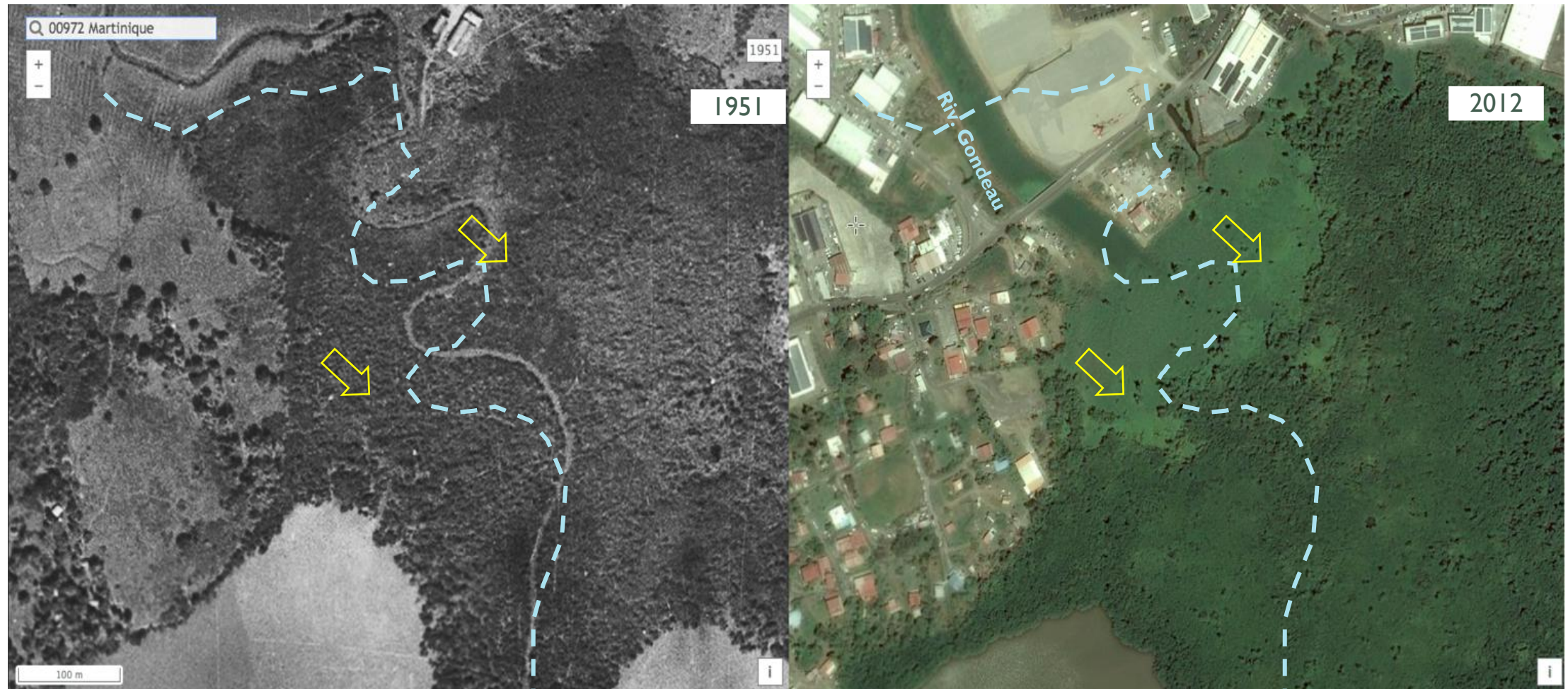
ZAE Les Mangles

Surface de mangrove perdue (hors remblais) en 10 ans sur cette zone : 5,63ha





EVOLUTION DE LA MANGROVE



EVOLUTION DE LA MANGROVE

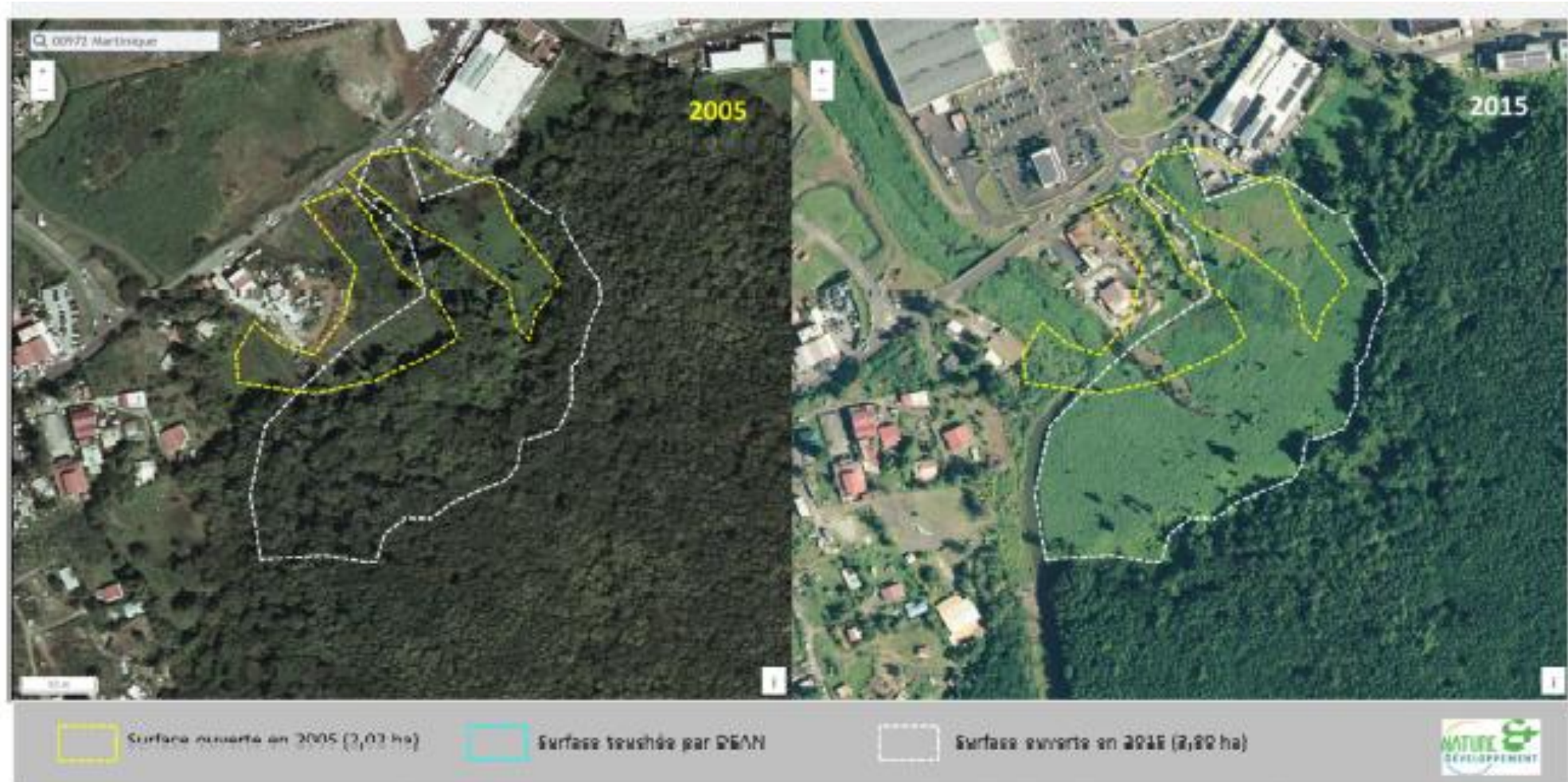


Figure 35: Surface de mangrove perdue entre 2005 et 2015 (1.79 ha) sur la ZAE Acajou-Californie



CONCLUSIONS



- Les écoulements des pluies provenant de la zone industrielle conduit à **une destruction importante de la mangrove dans partie aval** surtout.
- Les **menaces sur le site sont très nombreuses** :
 - habitats urbains : destruction fort et irréversible de l'écosystème mangrove,
 - Ruissèlement des eaux usées et pluviales,
 - infrastructures : artificialisation, modifications hydrologiques,
 - activités industrielles et commerciales: fréquentation, déchets, pollutions visuelles.
- Pourtant, les **services rendus** par cette mangrove de Californie sont importants et multiples



CONCLUSIONS | Zones à Enjeux



Légende

- ★ Diminuer les arrivées d'eau douce (pluvial, ANC)
- ★ Stopper le remblayage et grignotage
- Zone de mangrove à valoriser, protéger et conserver prioritairement
- Gestion des cours d'eau: berges à restaurer, continuum à préserver, obstacles à l'écoulement à limiter
- Diminution des surfaces imperméabilisées, gestion du pluvial et des eaux usées d'ANC

27 et 28
mars 2025



10^e FORUM NATIONAL

GESTION DURABLE DES EAUX PLUVIALES

Stade Bollaert
Lens (62)

Des questions ?

27 et 28
mars 2025



10^e FORUM NATIONAL



GESTION DURABLE DES EAUX PLUVIALES

Stade Bollaert
Lens (62)

Qu'avez-vous pensé de cet atelier ?

Scannez le QRCode ci-dessous et donnez-nous votre avis ! 😊

